



HAL
open science

La chasse durable, une nouvelle orientation de la pratique au service de l'aménagement des territoires et des paysages : étude de l'influence de la chasse au gibier d'eau sur les paysages des marais de Blaye

Valentin Bidaubayle

► **To cite this version:**

Valentin Bidaubayle. La chasse durable, une nouvelle orientation de la pratique au service de l'aménagement des territoires et des paysages : étude de l'influence de la chasse au gibier d'eau sur les paysages des marais de Blaye. Sciences de l'Homme et Société. 2022. dumas-03696157

HAL Id: dumas-03696157

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03696157v1>

Submitted on 5 Dec 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

TRAVAIL PERSONNEL D'ÉTUDE ET DE RECHERCHE (TPER)

**La chasse durable, une nouvelle orientation de la pratique au
service de l'aménagement des territoires et des paysages.**

Étude de l'influence de la chasse au gibier d'eau sur les paysages
des marais du Blayais

Présenté par :

VALENTIN BIDAUBAYLE

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

En vue de la soutenance du 27 janvier 2022

Soutenu par : Valentin Bidaubayle

REMERCIEMENTS

Je tiens à adresser mes remerciements à toutes les personnes m'ayant soutenu dans la réalisation de cette étude. En premier lieu, je tiens fortement à remercier Sébastien, Dominique et les autres membres de l'ASNA, pour leur accueil et pour m'avoir permis de rencontrer les chasseurs ayant participé à cette étude. Je remercie également tous les chasseurs qui ont pris le temps de m'accompagner sur le territoire et partager leurs pratiques et leurs connaissances.

J'adresse également mes remerciements aux professeurs qui ont suivi et guidé ce travail ainsi qu'à Frédéric pour son soutien méthodologique.

Enfin, je tiens à remercier Éliane et Alain en leur qualité de correcteur ainsi que les différentes personnes m'ayant encouragé dans ce projet.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE

<i>Etat de l'art</i>	
<i>Présentation de la méthodologie</i>	
<i>Hypothèses de recherche</i>	

INTRODUCTION

I. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SON INFLUENCE SUR LES DÉMARCHES CYNÉGÉTIQUES

<i>A. De chasse cueillette à «Chasse durable», histoire de l'encadrement de la pratique</i>	
<i>B. Les marais du Blayais, territoire d'action</i>	
<i>C. Les différentes représentations et discours du chasseur sur la gestion durable des zones humides</i>	

II. CHASSE AU GIBIERS D'EAU ET GESTION DU TERRITOIRE

<i>A. La gestion fédérale</i>	
<i>B. La gestion par le chasseur à poste fixe (chasse à la tonne)</i>	

III. PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DES PAYSAGES DES MARAIS DU BLAYAIS EN FONCTION DE LA CHASSE

<i>A. Influence de la chasse sur les paysages des marais du blayais</i>	
<i>B. Influence d'un succès ou d'un échec de la chasse «durable»</i>	

CONCLUSION GÉNÉRALE

ANNEXES

FIGURES

BIBLIOGRAPHIE

.....7

.....10

.....13

.....14

TIQUES

.....17

.....20

umides28

.....37

.....47

ION DES PRATIQUES CYNÉGÉTIQUES

.....71

.....78

.....83

.....86

.....93

.....103

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

PRÉAMBULE

État de l'art. La chasse est une des pratiques les plus controversées de notre société moderne. Elle suscite de nombreux débats et nourrit les fantasmes et stéréotypes les plus divers. La chasse tend à devenir un sujet tabou et mener des recherches scientifiques sur cette pratique suscite bien souvent plus d'amusement que d'intérêt. Pourtant, comme le défend *Christian Bromberger* et *Gérard Lenclud*, la chasse est « *un champ de recherche portant tous les signes extérieurs de richesse* ». S'ils dénoncent dans leur écrit « *La chasse et la cueillette aujourd'hui. Un champ de recherche anthropologique ?* » le peu d'intérêt porté par les historiens du passé proche, les sociologues et les ethnologues du monde moderne à l'apport de la chasse dans la société, il semblerait que depuis les années 2000 la chasse trouve un regain d'intérêt dans la communauté scientifique. On peut certainement rapprocher ce nouvel engouement par la volonté des instances cynégétiques¹ de mieux doter leur pratique d'un cadre scientifique, leur proférant une légitimité argumentaire. Cette recherche de connaissance s'effectue dans un premier temps en interne, par la création de nombreux instituts de recherche sur la faune sauvage (ISNEA, IMPCF, GIFS, OMPO, OGM...). Bien loin de mener cette quête de la connaissance seule, les fédérations des chasseurs encouragent les partenariats dans tous les champs disciplinaires. Cet intérêt des dirigeants pour la recherche depuis les années 2000 est une des formes visibles de la transition qui s'opère entre « *chasse gestion* » et « *chasse durable* »². La définition de ce nouveau référentiel dans la pratique fait d'ailleurs l'objet de nombreux écrits et essais en tout genre cherchant à définir les objectifs d'une chasse nouvelle, plus écologique (*Sherrer 2002, Micoud et Bobbé 2006*). *Havet*, repris plus tard par *Ginelli*, parle d'une crise identitaire de la chasse et d'une reconstruction de l'image cherchant à prendre à contre-pied la critique et l'opinion sociale en organisant la défense autour de la question de l'aménagement territorial. *Ponchallon* reprenant les mots de *Bernardina* disait en 2000 que « *Le chasseur puisera de plus en plus sa légitimité sociale dans des actions de préservation ou de reconstitution des milieux et de la faune sauvage qu'ils abritent* »

1: cynégétique : Qui se rapporte à la chasse.

2: forme et nom donné à une gestion cynégétique particulière

Il paraît évident que les questions de l'aménagement, de la préservation et de la reconstruction des milieux recoupent largement celles du paysage. On pourrait alors penser que depuis une vingtaine d'années, la pensée paysagère aurait pu émerger au sein de la recherche cynégétique et pourtant, les écrits traitant de la chasse et du paysage sont encore peu nombreux. *Chaumier* et *Guillardot* ont tout de même commencé à explorer le sujet en 1974 en reliant changement paysager de la grande Sologne et aménagement cynégétique. Par la suite c'est *Hervé Brunon* qui a démontré l'importance de la chasse dans l'existence de formes paysagères actuelles, en faisant le lien entre paysage et implantations végétales pour l'oisellerie³, dans la Toscane des Médicis. Cependant ces deux exemples ne permettent toujours pas de réellement affirmer le rôle de la chasse dans l'existence, la transformation et le maintien des paysages puisqu'il s'agit dans le premier cas, d'un facteur d'influence de faible ampleur et dans le second cas, de traces d'une activité passée, d'un vestige.

Ainsi, dans ce contexte de misère scientifique, traiter d'un sujet qui démontre l'importance de la chasse dans la conservation d'un paysage singulier contemporain devient essentiel. Dès lors, il apparaît opportun d'observer les relations entre la chasse et le paysage des zones humides ? Puisque les chasseurs se considèrent comme les premiers défenseurs des zones humides en France et que pour l'instant, les écrits traitant de chasse et de zones humides sont, à l'image du travail de Farau, majoritairement des écrits centrés sur l'écologie des milieux.

3: Chasse des passeraux au moyen de filets et cabanes

Ce travail viendrait en outre compléter une étude de *D. Brieda* sur la légitimité des chasseurs à participer aux projets de paysages territoriaux. En effet, celui-ci a cherché, en étudiant leurs représentations paysagères, à comprendre comment les chasseurs sont capables de se construire une cartographie exhaustive du territoire, empreinte de données historiques, géographiques, biologiques et personnelles. Il fait alors l'hypothèse que l'analyse de ces données cartographiques mentales serait une source d'informations non négligeables pour le projet de paysage. Il place alors le chasseur comme une personne ressource essentielle à la phase de lecture et d'analyse paysagère, qui constitue les prémisses de tout projet. En plus d'être une source d'informations, il pourrait donc apparaître dans cette étude, que le chasseur aurait également un rôle à jouer dans le projet de paysage, comme main-d'œuvre active, volontaire et d'ores et déjà influente sur le paysage.

Malheureusement, malgré les efforts des fédérations pour se doter d'un corpus scientifique, les opposants dénoncent un argumentaire manquant de poids et d'objectivité car bien souvent, les études abordant la chasse sous un angle non discriminatoire, sont réalisées par des chasseurs eux-mêmes. Le fait de pratiquer un loisir enlève-t-il pour autant l'authenticité de la pensée ? Le chasseur est-il forcément dénué d'un regard critique sur sa pratique ? Le rejet de l'argumentaire d'une démarche scientifiquement recevable tient alors plus de la question de l'éthique intellectuelle et tendrait à désigner le scientifique non antichasse de lobbyiste, de désinformateur, ou de propagandiste.

Méthodologie. Quoi qu'il en soit, ce mémoire d'étude est une chance pour moi de pouvoir combiner passion et pratique professionnelle. De plus, je considère cette étude comme l'opportunité de remettre en question ma propre pensée ainsi que les arguments que bien souvent je mets en avant lors de débats cherchant à défendre la chasse et ses pratiques. C'est dans cet intérêt que m'est venue l'envie de travailler sur un document relatant de l'effet des pratiques cynégétiques⁴ sur les paysages et par extension, sur les milieux et l'écologie. La diversité des chasses, des pratiques et des territoires sur lesquels elles évoluent ne permet pas dans un mémoire d'étude relativement court et synthétique, de relater l'ensemble des pratiques et des paysages sous influence. Ainsi il m'a fallu faire un choix et c'est par intéressement personnel que je me suis limité à la chasse au gibier d'eau⁵.

Bien loin d'être une Ode à la chasse, ce document se veut d'être le plus objectif possible et ne veut en aucun cas porter jugement aux pratiques décrites. Comment alors aborder un regard neutre sur ces pratiques lorsque l'on en est soit même acteur et défenseur au quotidien ?

Le choix du territoire d'étude m'a paru alors prépondérant dans cette recherche d'objectivité. J'ai tout d'abord exploré l'idée de travailler sur le bassin d'Arcachon, mon territoire de prédilection car c'est celui sur lequel j'évolue dans ma pratique de chasse. Cependant, rapidement, je me suis rendu compte que ma vision du territoire était loin d'être neutre. Il aurait alors fallu apprendre à désapprendre, à déconstruire mes propres idées, mes propres préjugés pour reconstruire une image objective de mon territoire. Cela aurait certainement donné lieu à un superbe terrain d'étude, mais cette méthodologie me semblait compliquée à mener dans l'expérimentation d'un premier travail de recherche. Mon choix s'est alors porté vers l'étude d'un territoire inconnu. Ainsi il était plus facile pour moi d'observer avec un œil nouveau les pratiques des chasseurs, tout en découvrant un territoire dont la réputation précède.

En effet il est des territoires qui animent le cœur et les fantasmes des chasseurs. Le « carré magique » et le « marais du vergne » sont des noms évocateurs et célèbres pour tout chasseur de gibier d'eau aquitain. La forte représentation de ce type de chasse ainsi que la diversité des milieux et des écosystèmes qui apparaissent au premier coup d'œil, suffirent à me persuader qu'il y avait là, un territoire parfait pour cette étude.

Je pensais découvrir un territoire où s'imbriquent de nombreux modes de chasse au gibier d'eau et de gestion des territoires, pour produire un document complet sur l'influence de la chasse au gibier d'eau sur les paysages. Cependant, comme nous le détaillerons dans la suite, il apparaît que les marais du blayais constituent un territoire trop restreint pour considérer ce travail comme complet.

Ce travail se veut d'être le fruit d'une démarche paysagère. Le paysage est la porte d'entrée de cette analyse et le support de discussion lors des entretiens. La méthode d'enquête est donc tout aussi importante que le terrain d'étude. Pour cela j'ai choisi de mener ce travail selon une méthode d'observation/ interprétation du paysage des zones humides des marais du blayais. Cette méthode me semble être la plus adaptée aux objectifs de l'étude car elle permet, par l'identification de constat physique ou d'indices comme il est coutume de les appeler, de remonter couche après couche toutes les raisons de leurs existences.

Ces raisons se trouvent bien souvent à la croisée de nombreux domaines de compétences relevant à la fois du matériel et de l'immatériel. Par conséquent elle permet de relever de manière factuelle toutes les actions, les pensées et les représentations amenant à l'existence de ses indices paysagers pour en tirer des potentialités d'actions. Plus précisément, je me suis donc attaché dans un premier temps, à analyser et répertorier les différents paysages qui façonnent les marais du Blayais. Ces derniers ont pu être classés sous forme d'« unités paysagères⁶ » qui admettent des caractéristiques propres tant en matière de sol, d'occupation, de relief, d'écosystème etc... Nous pourrions qualifier ces caractéristiques comme des « composantes paysagères⁷ ». C'est-à-dire un ensemble de formes, de présence ou d'absence, de spécificités qui conjointement forment un paysage particulier.

Une fois ces unités et composantes déterminées et représentées sous forme de travail photographique, croquis et schémas, il faut comprendre de quelles pratiques elles émergent. Pour cela, la seconde partie du travail a été d'analyser la gestion des chasseurs à toutes les échelles. Il a fallu, par l'observation et par l'échange comprendre sur quels éléments physiques du territoire ils interviennent et pourquoi ils le font. Cette partie fut réalisée sous forme d'interviews, à la durée et à la forme diversifiées.

4 : différentes manières de chasser

5: Gibier associé aux milieux aquatiques, anatidés et limicoles

6: L'unité paysagère désigne une portion d'espace constituant un ensemble relativement homogène sur le plan de la topographie, de l'utilisation de l'espace et de la couverture végétale ou de l'occupation humaine. Source : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/>.

7 : Les éléments qui composent le paysage : les prairies, forêts, landes...

En effet, les enquêtes auprès des dirigeants territoriaux ont majoritairement été réalisées sous forme d'entretiens de bureau, autour de documents présentant leurs travaux et démarches. Les enquêtes auprès des chasseurs ont, quant à elles, été menées sur le terrain, sous forme de balade, de nuit de chasse et d'aides aux travaux. Il s'agit là de la méthode d'enquête préférentielle puisque évoluant sur le terrain même de la recherche, les sujets étaient plus enclins à la discussion. L'information acquise était alors claire, visible et je ne pouvais ainsi pas en faire une mauvaise interprétation.

Enfin, il a fallu dans un troisième temps, compiler l'information pour comprendre dans quelles mesures la gestion effectuée par les chasseurs est responsable de l'existence de telle ou telle composante paysagère et ainsi par contraction, comprendre quel est l'apport des chasseurs de gibier d'eau sur le paysage des zones humides du blayais.

Pour finir, ce travail cherche à interroger les apports d'une démarche cynégétique nouvelle qualifiée comme « chasse durable ». Il s'agit alors de confronter la vision des dirigeants avec celle des pratiquants pour soulever des convergences et des divergences de discours autour de la question de l'aménagement territorial. Discours qui pourrait, avoir ou non, une influence particulière sur l'avenir des paysages des marais du blayais.

Hypothèses de recherche. Nous pouvons, dès lors, émettre certaines hypothèses quant à l'influence actuelle et à venir des chasseurs sur les paysages des marais du blayais. Il apparaîtrait que les zones humides des marais girondins étaient autrefois soumises à une gestion rigoureuse, forte de la multitude des acteurs et des pratiques qu'elles abritaient : le paysage était maintenu ouvert par la pâture et la polyculture⁸, les lacs et les retenues d'eau par les pisciculteurs et pêcheurs, les digues et les fossés par l'ensemble des pratiquants... Le recul de toutes les activités d'exploitation dans ces zones auraient provoqué des transformations conséquentes du biotique⁹ et du paysage. Les chasseurs semblent être aujourd'hui, les artisans les plus nombreux de ces espaces. Cependant, il semblerait que leurs interventions se concentrent majoritairement dans les espaces où ils sont gestionnaires, c'est-à-dire que bien souvent, ce sont des actions individuelles dans un espace privé. Chaque chasseur se limite à entretenir exclusivement son espace.

Toutefois, ces actions, même de faibles ampleurs, mises bout à bout, ont tout de même donné naissance et conserve des paysages singuliers. La pratique de la chasse à la tonne semble être un bon exemple de la capacité d'évolution des paysages par la pratique de la chasse.

Une hypothèse se dessine alors : grâce aux nouveaux objectifs de la « chasse durable », les chasseurs ne devraient plus se contenter d'une gestion locale et partielle des espaces naturels, mais au contraire prendre part à une gestion collective et complète de ces espaces. Des modifications dans les pratiques de gestion devraient être observées et aboutir soit : au maintien des paysages à l'état actuel, soit, au retour de paysages anciens, soit, à de nouvelles formes paysagères issues de l'expérimentation et de la concertation de tous les acteurs trouvant intérêt dans la protection des milieux.

8: Dans une région, un pays, système d'utilisation des terres dans lequel dominent les exploitations cultivant plusieurs espèces végétales. Larousse
9: Relatif au monde vivant.

INTRODUCTION

La chasse est une pratique ancestrale présente partout dans le monde. Elle est pratiquée d'autant de manières qu'il existe de biotopes et de gibiers différents. Dans de nombreuses cultures, la chasse revêt un rôle capital, tant pour le besoin de l'alimentation que dans l'affirmation de certains codes sociaux. Encore aujourd'hui, il est fréquent de rencontrer des populations où la chasse rythme des périodes humaines (rites de transition, naissances, décès) ou saisonnière. Il est également bon de rappeler que ces codes sont toujours d'actualité dans nos sociétés « modernes » et ne représentent pas des schémas sociaux disparus ou réservés à l'exotisme occidental des peuplades lointaines. La chasse peut alors être considérée comme un savoir humain et n'échappe pas aux phénomènes d'apprentissage et de transmission intergénérationnels. Dans certains cas, elle peut alors revêtir des formes d'expression tellement sophistiquées, codées et diffusées sur un territoire précis que son influence dépasse largement celle de l'organisation sociale et conduit à une organisation physique du territoire.

Dans cette étude, nous chercherons donc à comprendre comment la chasse influence le paysage. Pour cela, nous étudierons plus particulièrement l'influence des chasses aux gibiers d'eau sur les zones humides au travers d'une étude centrée sur l'analyse paysagère des marais du Blayais. Nous retracerons l'historique cynégétique de ce territoire pour le mettre en relation avec l'émergence, depuis les années 90, d'une volonté d'écologisation de la chasse par ses dirigeants institutionnels.

L'idée est d'examiner si les chasseurs de gibiers d'eau influencent les caractéristiques physiques du territoire par leurs pratiques. En effet, consciemment ou non, les actions à l'échelle individuelle, lorsqu'elles sont répétées de manière collective, peuvent exercer une influence considérable sur le paysage. Comme les acteurs sont assidus et nombreux, les pratiques de gestion des chasseurs pourraient être à l'origine du paysage singulier des marais du Blayais. De la variation de ces pratiques dépendrait alors l'avenir de ce paysage. Un nouvel encadrement d'une chasse plus écologique, institutionnalisé sous la forme de « chasse durable » serait largement en mesure de faire varier ces pratiques et ainsi de transformer le paysage des marais du Blayais.

Pour mener ce questionnement, nous commencerons par une première partie de définition des notions du sujet. Nous définirons les différentes démarches cynégétiques historiques et présenterons la chasse durable dans son contexte contemporain et dans ces objectifs. Par la suite, nous présenterons le terrain d'étude, ses enjeux, son histoire et ses caractéristiques physiques. Nous formulerons également les constats et les images paysagères qui guideront cette étude. Enfin, nous analyserons les différentes représentations et les différents discours des chasseurs avec ceux de leurs représentants concernant la gestion durable des zones humides. Nous jugerons ainsi de l'unité des chasseurs derrière les nouveaux objectifs de la chasse durable pour imaginer leur poids dans l'avenir de la pratique et des paysages.

Ensuite, notre deuxième partie s'attachera à analyser de manière détaillée les pratiques de gestion des différents acteurs cynégétiques. D'abord, nous commencerons par analyser les pratiques de gestion de la fédération départementale des chasseurs de Gironde. Ensuite, celles des chasseurs individuels. Ainsi, nous rendrons compte des différentes interventions des chasseurs sur leur territoire.

Enfin, dans une troisième partie, nous pourrions rapprocher ces interventions de l'existence de certaines formes paysagères décrites dans la première partie. Nous pourrions ainsi affirmer que les chasseurs jouent un rôle prépondérant dans l'existence et la conservation des paysages. De plus, l'analyse des différents discours de la première partie, nous permettra d'évaluer la pérennité de l'orientation de ces dynamiques de gestion : vont-elles perdurer ou disparaître ? Se transformer ou se maintenir ? Ainsi, nous pourrions imaginer le devenir paysagé des marais du Blayais.

I. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SON INFLUENCE SUR LES DÉMARCHES CYNÉGÉTIQUES



A. De chasse cueillette à «chasse durable», histoire de l'encadrement de la pratique

La chasse exprime dans son besoin le plus primaire l'acte de prédation qui régit tout être vivant : manger ou être mangé. On retrouve l'action de prédation, que l'on pourrait qualifier d'acte de chasse, partout, du fond de l'océan jusqu'à l'intérieur de nos maisons. Les actes de chasse prennent des formes multiples, ils peuvent être collectifs ou individuels, sous forme d'embuscade, de traque, de piège etc... Ils représentent à la base un besoin alimentaire. Cela est le cas pour les sociétés animales, mais également pour les sociétés humaines, si tant est que l'on ne considère pas l'homme comme un animal ordinaire. Les prélèvements sont minimes, adaptés aux besoins et à la présence de tels ou tels gibiers. Pour l'homme cela peut être perçu comme une valorisation des ressources du territoire qu'il habite et entretient. Les agriculteurs, éleveurs, forestiers... construisent inconsciemment, par leurs activités, des milieux propices au développement de telle ou telle espèce, qui justifie alors de l'exploitation de ces dites espèces. On parle alors de chasse cueillette.

La chasse cueillette, pratique que l'on pourrait considérer comme essentielle à la survie de ces pratiquants, est essentiellement représentée dans le monde paysan et autres classes populaires. En effet, bien qu'incontournable des codes sociaux des classes plus élevées, la chasse revêt très tôt une image de loisir. Cette représentation de la chasse loisir s'est affirmée avec la hausse du niveau de vie et l'émergence d'une société de consommation grandissante, où la surproduction, les échanges et la globalisation des ressources dans les magasins de grandes distributions ne permettent plus aux chasseurs de justifier leur pratique par le besoin alimentaire.

La pratique de la chasse prend alors une nouvelle tournure dans les années 70. La raréfaction du gibier induite par les bouleversements écologiques à la suite des changements agricoles opérés par le remembrement¹⁰, contraint la chasse, sous la pression des mouvements croissants de protection de la nature, à s'institutionnaliser. La chasse pointée du doigt et considérée comme une des causes de la perte de biodiversité, encadre sa pratique en lui donnant la forme de « chasse gestion ». Cette pratique de la chasse est basée sur la connaissance des espèces « chassables » et permet de prélever un pourcentage de la population sans la mettre en danger.

Malheureusement, cette pratique, basée sur le système du plan de gestion, n'est appliquée et applicable que pour un certain type de gibier (essentiellement le gros gibier¹¹). De plus, c'est une vision cynégétiquement centrée, qui ne prend pas en considération le « bon état » des milieux naturels, ce qui paraît aujourd'hui incohérent car la santé d'une population animale est directement influencée par la qualité du milieu qui l'abrite. La chasse loisir est donc extrêmement menacée par le développement d'une vision écologiste verte, d'une société qui cherche à bannir la violence et la mort de la vie quotidienne et peine à se défendre par son côté économique, culturel, social et traditionnel (valeurs misent en avant par le parti Chasse Pêche Nature et Tradition. CPNT). De plus, la compréhension accrue du fonctionnement des écosystèmes et des populations animales, notamment des espèces migratrices montrent que le problème d'érosion de la biodiversité planétaire est largement transfrontalier. Conscient que le maintien de la biodiversité est de l'ordre du bien commun, l'Europe s'engage et nombre de directives voient le jour pour lutter contre l'érosion de biodiversité. Ces directives, dont les célèbres « *Habitat, 92/43/CEE* » du 21 mai 1992 et « *Oiseaux* » du 30 novembre 2009 prennent largement en considération les activités humaines comme nécessaires et potentiellement bénéfiques. Elles cherchent plus à encadrer les pratiques qu'à les abolir et reconnaissent que « protéger n'est pas sanctuariser ». En outre elles définissent un cadre réglementaire de droits, d'actions, de devoirs et de mesures relativement précises à mettre en place pour le maintien des activités humaines en adéquation avec les objectifs de biodiversité européenne. La chasse fait partie de ces pratiques pleinement reconnues et dont le rôle à jouer dans le maintien de la biodiversité est défini dans ces directives.

10: Un remembrement est une opération foncière visant à transformer un parcellaire morcelé pour faciliter la motorisation de l'agriculture, parfois associée à une modernisation des réseaux. En France, la grande période des remembrements correspond à l'accélération de la modernisation de l'agriculture entre 1955 et 1975. Source : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/>

11 : désigne les gros mammifère chassable, en France : cerf, chevreuil et sanglier

Les divers représentants cynégétiques tentent alors de penser aux liens entre la chasse et le développement durable au travers d'une chasse plus écologique qu'ils définiront comme « chasse durable ». Les Années 2000 marquent donc les débuts de l'institutionnalisation du développement durable dans le camp cynégétique, sur le plan européen comme national avec, comme premier acte, la transcription de la directive habitat dans le droit français par la loi « chasse » de 2000. Viendront ensuite d'autres documents cherchant à encadrer la pratique telle que le « *guide sur la chasse durable en application de la directive oiseaux* » et les « *Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique. SDGC* » ayant pour but l'application départementale des directives européennes. La chasse ne se défend alors plus que par le côté économique et social jusqu'alors mis en avant par le parti CPNT mais remobilise les données accumulées en y ajoutant le dernier pilier du développement durable à savoir l'écologie. Le trait distinctif de la chasse écologique par rapport à la chasse gestion est de considérer la gestion des espèces comme indissociable de celle de leurs habitats, voire de leur écosystème. Ce nouveau référentiel implique de se détacher de la perspective cynégétique, passant d'une gestion centrée sur les espèces chassables à une gestion de la nature ordinaire dans son ensemble en collaboration avec tous les acteurs et toutes les disciplines qui se regroupent derrière la protection de la vie sauvage. Les chasseurs se placent dès lors comme des aménageurs du territoire au service de l'écologie, des acteurs clés d'une écologisation progressive des campagnes et des pratiques sociales. Par conséquent, si les chasseurs ont un réel impact sur nos paysages contemporains, celui-ci devrait s'amplifier en fonction de leur capacité à s'affirmer sur le plan écologique.

B. Les marais du Blayais, territoire d'action

Les marais du Blayais s'apparentent à un territoire marginalisé, peu attractif et peu parcouru. Les activités qu'ils abritent sont majoritairement représentées par l'agriculture, l'élevage, la chasse et la pêche, des activités essentiellement rurales aux retombées économiques peu importantes. La recherche d'un développement économique de la région du Blayais par les politiques locales fait naître de nombreux projets visant à valoriser ces terres dans le respect des objectifs d'un développement durable. Fort de la présence sur place d'une centrale nucléaire dont les jours sont comptés, ces marais s'illustrent particulièrement bien dans le développement des énergies dites vertes. De nombreux projets de parc éolien, de fermes photovoltaïques etc. voient le jour. Ces projets sont souvent attaqués et mis en suspens par un cortège d'acteurs divers et variés, qui cherchent à s'illustrer dans la protection des milieux naturels.

Les zones humides locales sont considérées comme d'une grande importance écologique et leur gestion est donc l'affaire de nombreux acteurs publics et privés (*voir figure n°1 : cartographie du réseau de protection*). Nous pouvons citer le réseau Natura 2000, le conseil général de la Gironde, la fédération départementale des chasseurs, les propriétaires terriens etc. Chacun entreprend, à sa manière, des actions sur le territoire, susceptibles d'interférer sur les paysages. Qu'il s'agisse d'une entente cordiale entre défenseurs de la nature, d'une lutte d'égo ou d'une guerre de principes, les marais du blayais représentent un territoire actif où le paysage est susceptible d'être modifié par le succès du développement durable, d'une prise en considération environnementale et d'une volonté d'action sur les milieux par les instances de directions et les populations. De plus, les chasseurs semblent être des acteurs fortement actifs et représentés sur ce territoire, notamment les chasseurs de gibier d'eau, dont la protection des zones humides semble revêtir un intérêt presque vital, car leur bon fonctionnement garantit la présence de gibier et donc, le bon déroulement de leur pratique.

Ainsi, s'il est avéré que les chasseurs représentent un nombre d'actifs élevé dans les zones humides, que leur pratique influe d'ores et déjà sur les milieux et sur les paysages, que la fédération participe et encourage à amplifier les pratiques et que le résultat mène à un effort global. Nous pourrions nous demander.

Dans quelles mesures, la chasse durable pourrait-elle devenir un nouveau moteur dans la gestion des territoires et quels seraient alors ses effets sur les paysages des zones humides ?

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Toutefois, pour comprendre le poids que peuvent avoir les chasseurs, il nous faudra commencer par qualifier et analyser les paysages des marais du blayais pour en tirer des indices, des pistes et des hypothèses à creuser par la suite.

Ces marais sont situés à quelques kilomètres au nord de Blaye, coincés entre la Gironde et les coteaux. Les marais du Blayais représentent une unité territoriale délimitée par l'existence d'une entité de gestion hydraulique. En effet ce territoire d'environ 74 km², était anciennement constitué de terres impropres « *pastis, herbages, pacages, bois, vergnes, landes, friches et autres natures de terres, inutiles, vacantes, noyées, inondées et inaccessibles la plus grande partie de l'année* » (*Duc de St Simon. XVII ème*). Ces terres furent asséchées en 1650 dans l'idée d'en faire des terres cultivables. La commande fut réalisée par des entrepreneurs saintongeais¹² ayant assimilé les techniques hollandaises. Sur la limite ouest, au contact de la Gironde, on y dressa alors une digue de protection pour maintenir la côte et protéger les terres de la montée des eaux de l'estuaire.

Côté est, au pied du coteau, on y construit une « ceinture », un canal doublé d'une levée de terre permettant de récupérer les eaux de ruissellement de l'arrière-pays (*figure n°2*). Dans cette idée de protéger les terres à assécher de l'eau venant de l'extérieur, on a fabriqué également un système de digue et d'écluse qui permettent d'inonder le bassin versant de la Livenne au besoin. Enfin, la touche finale fut de ressuyer les terres par un réseau géométrique de fossés permettant le drainage (fossés de travers) la récolte et l'acheminement (fossés de coulée) et l'évacuation par des canaux principaux menant à l'estuaire.

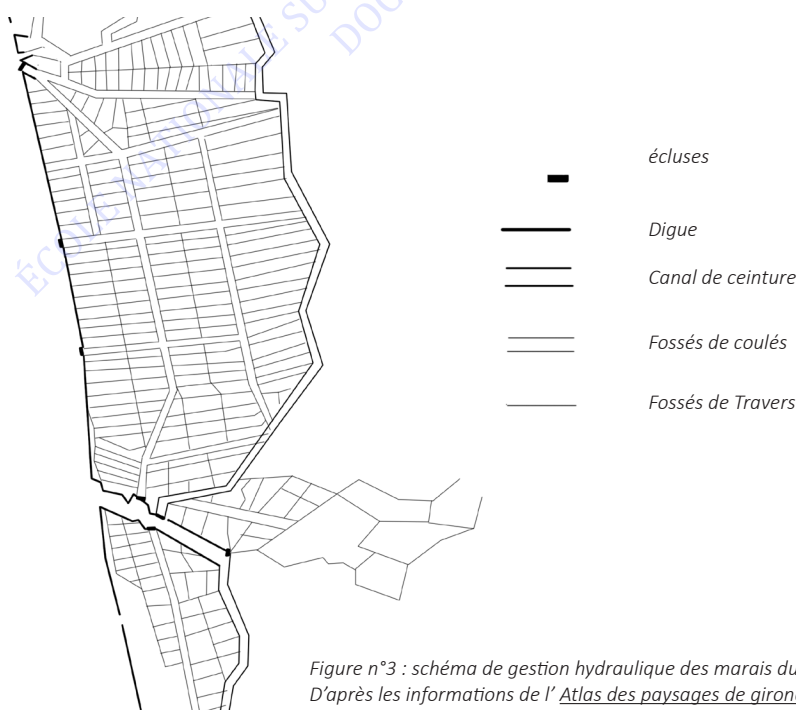
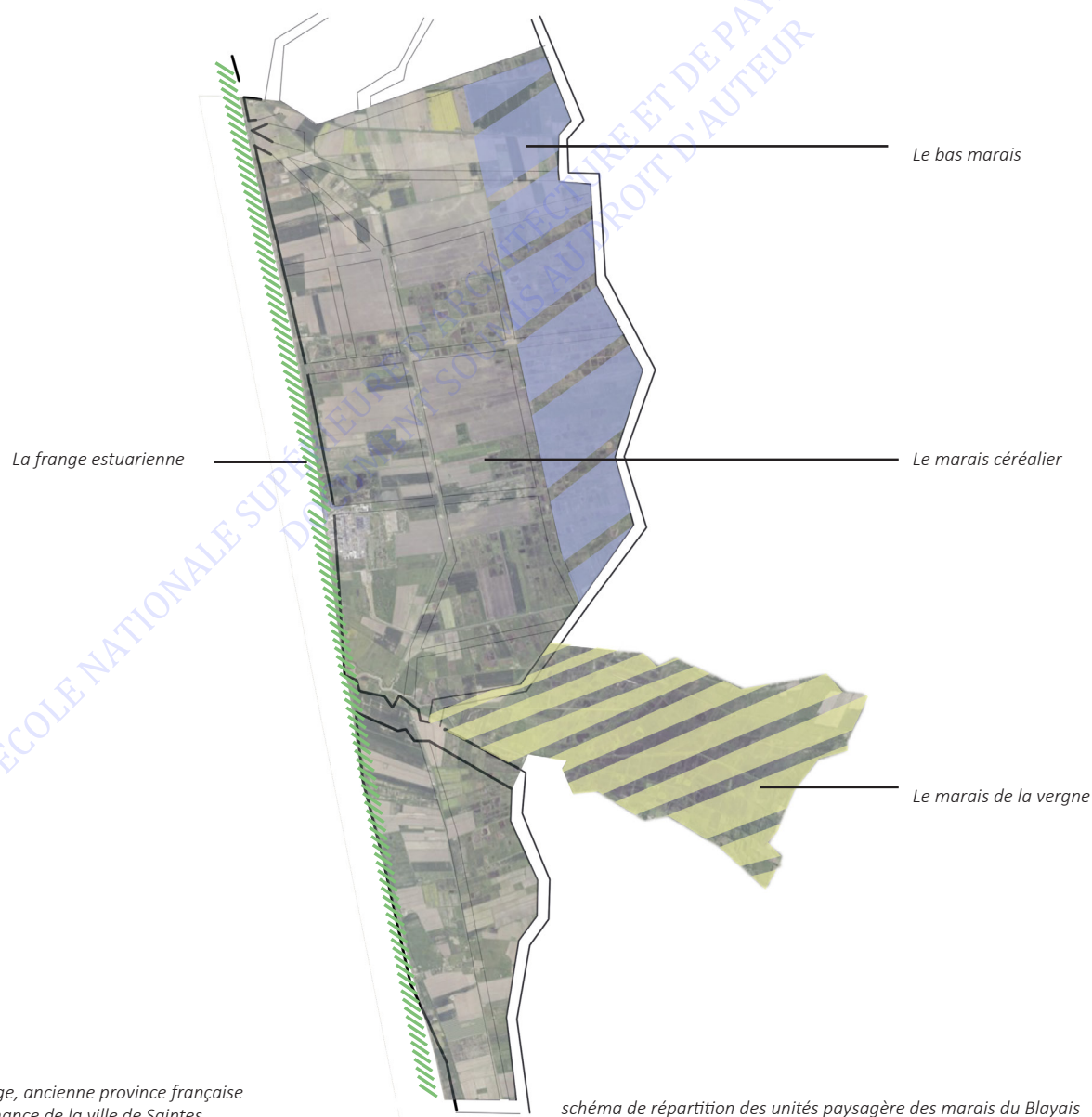


Figure n°3 : schéma de gestion hydraulique des marais du Blayais.
D'après les informations de l' Atlas des paysages de gironde

La présence de cette entité de gestion hydraulique est un facteur important du paysage, car elle lui confère dans son ensemble, un caractère extrêmement linéaire et géométrique. Toutefois par ces spécificités (digue, fossé, bassin d'inondation...) ainsi que par les transformations d'usage qui ont pris possession des lieux, les marais du Blayais disposent de spécificités paysagères assurant le caractère singulier des lieux.

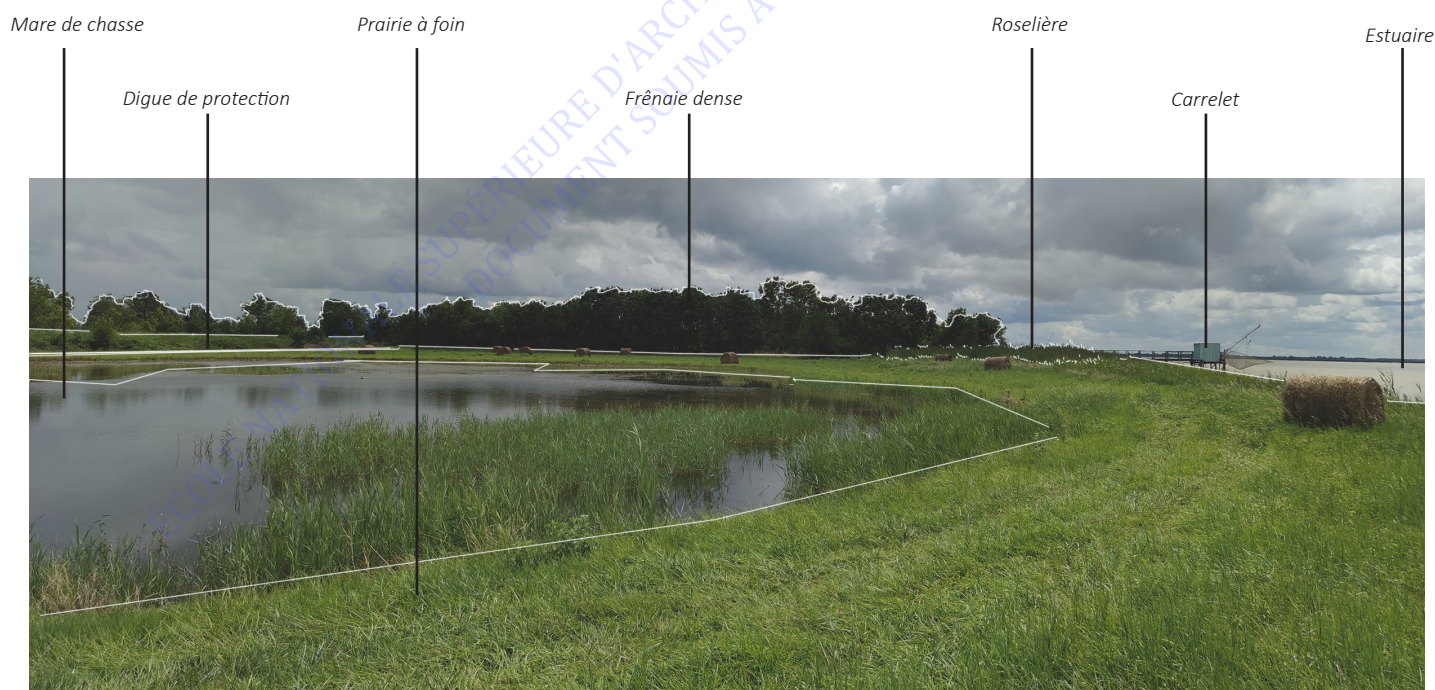
Nous pourrions qualifier ces sous-parties du paysage, d'unité paysagère et nous les définirons comme ceux-ci :



12 : La Saintonge, ancienne province française sous la gouvernance de la ville de Saintes, dans l'actuelle Charente-Maritime

schéma de répartition des unités paysagère des marais du Blayais

La frange estuarienne. est comprise entre la Gironde et le marais céréalier. Doublée d'une digue de protection proéminente soulignant la berge, elle nous offre un triptyque de perception de l'espace. Coté estuaire, le paysage des baux est composé d'une alternance de prairies humides superbement fauchées, de retenues d'eau artificielles où prennent place des installations de chasse, de roselières et de frênaies dense. Les transitions entre ces différents milieux sont extrêmement rapides, presque brutales. Tantôt large et ouvert sur l'estuaire, tantôt cadré par les roselières et ne laissant apercevoir, que la fine silhouette d'un carrelet ou encore complètement opacifié par une masse de frêne, ils assurent un jeu de variation de la profondeur du champ de vision et ne laisse aucune place à la monotonie. Toutefois, si celle-ci s'empare de l'observateur, alors il peut de choix, grimper sur la digue et laisser son regard divaguer sur l'étendue plate et sans frontière des champs céréaliers. *Inventaire photographique en annexe 1*



Mise en valeur des composantes paysagère de la frange estuarienne

Le marais céréalier. Des lignes droites à pertes de vue. Une continuité agraire presque infinie. C'est dans cet openfield, quasi dépourvu d'arbres que le caractère géométrique du marais est le plus perceptible. Ici, les cultures estivales règnent en maître, maïs et tournesol déploient au printemps leurs tiges verdoyantes, enfermant au rythme des jours, le regard dans la droiture des fossés et des routes. À l'automne, le balai incessant des moissonneuses nous rend la vue sur les étendues de pailles et d'or ou la seule verticalité nous est alors offerte par les lignes à hautes tensions reliant la centrale à l'arrière-pays. De faibles bosquets d'arbres attirent parfois l'œil. Obligeant alors à balayer du regard cette immense étendue plate, ils permettent de découvrir spontanément quelques mares artificielles et prairies humides insuffisamment pâturées d'où s'élève des fourrés de ronces¹³, cotonniers¹⁴, saules¹⁵ et autres colonisateurs hors pair des friches humides.

Inventaire photographique en annexe 2



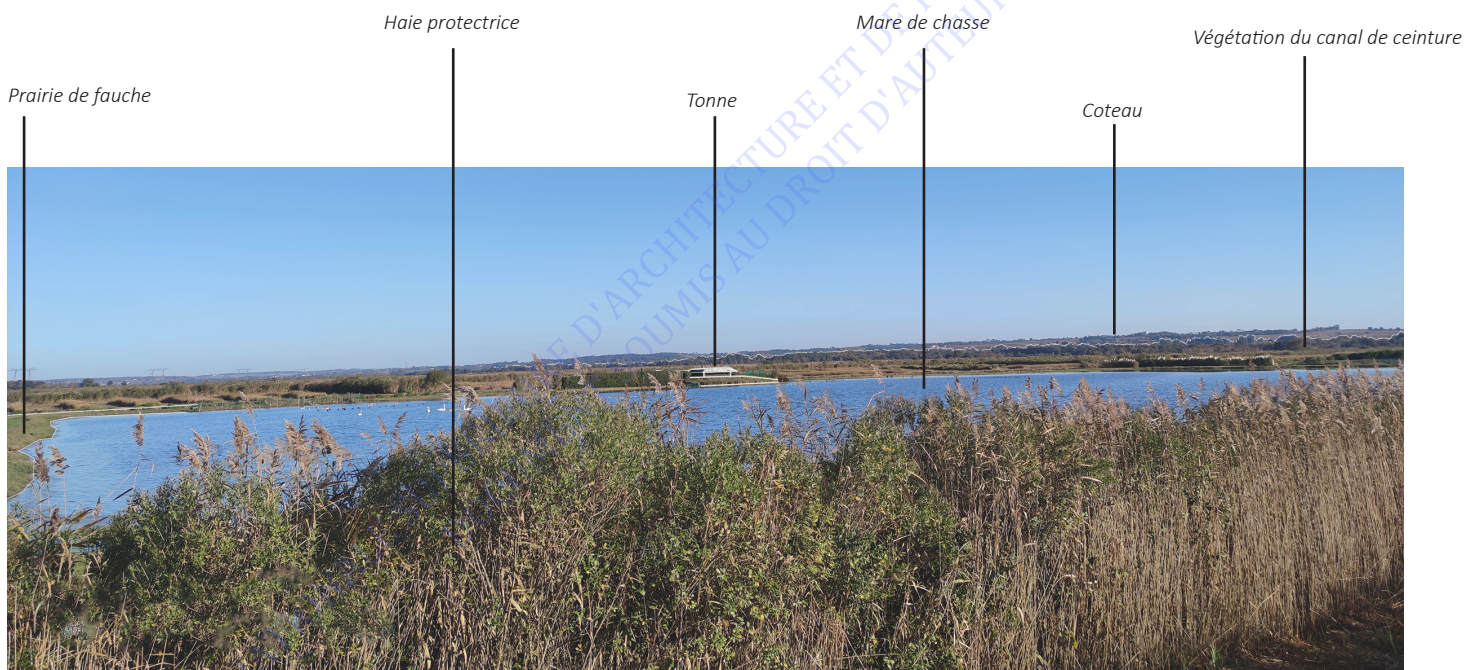
Mise en valeur des composantes paysagère du marais céréalier

13 : *Rubus fruticosus*

14 : *baccharis halimifolia*, sénéçon en arbre ou localement «faux cotonnier». Est un arbuste nord américain introduit en France et classé le 13 juillet 2016 parmi les espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union Européenne conformément au règlement (UE) no 1143/2014

15 : *Salix Sp.* plusieurs espèces du genre *salix*, un arbuste affectionnant les sols frais

Le bas marais. S'établit entre le marais céréalier et le coteau. Comme son nom l'indique, il s'agit du point bas du marais. De fait plus humides, les champs disparaissent quasiment pour laisser place à un maillage de prairies humides pâturées, de roselières et de bosquets hygrophiles¹⁶. Ici, ce ne sont pas les céréales qui guident la vue, mais les haies de phragmites¹⁷ dont l'épaisseur variable laisse entrapercevoir une constellation de plans d'eau. Des ponts de toute fabrication enjambent vaillamment les fossés de coulés, pour donner accès à une multitude de chemins solidement gardés par de larges portails de fer. L'observateur, indésirable, n'a donc d'autre choix que de continuer sa route s'il lui prend l'envie de divaguer. Ainsi, il pourra rencontrer, ponctuellement, des bois humides où les arbres, évoluant dans des conditions difficiles, disposent bien souvent d'une architecture remarquable. *Inventaire photographique en annexe 3*



Mise en valeur des composantes paysagère du bas marais



Prairie acidophile à jonc pâturée



Parcelles privées bien gardées

16 : Qualifie les espèces, végétal ou animal, qui ont des besoins élevés en eaux et en humidité tout au long de leur cycle de vie. Source : <https://www.actu-environnement.com/>

17: *Phragmites australis*, Poaceae hygrophyle communément appelé roseau

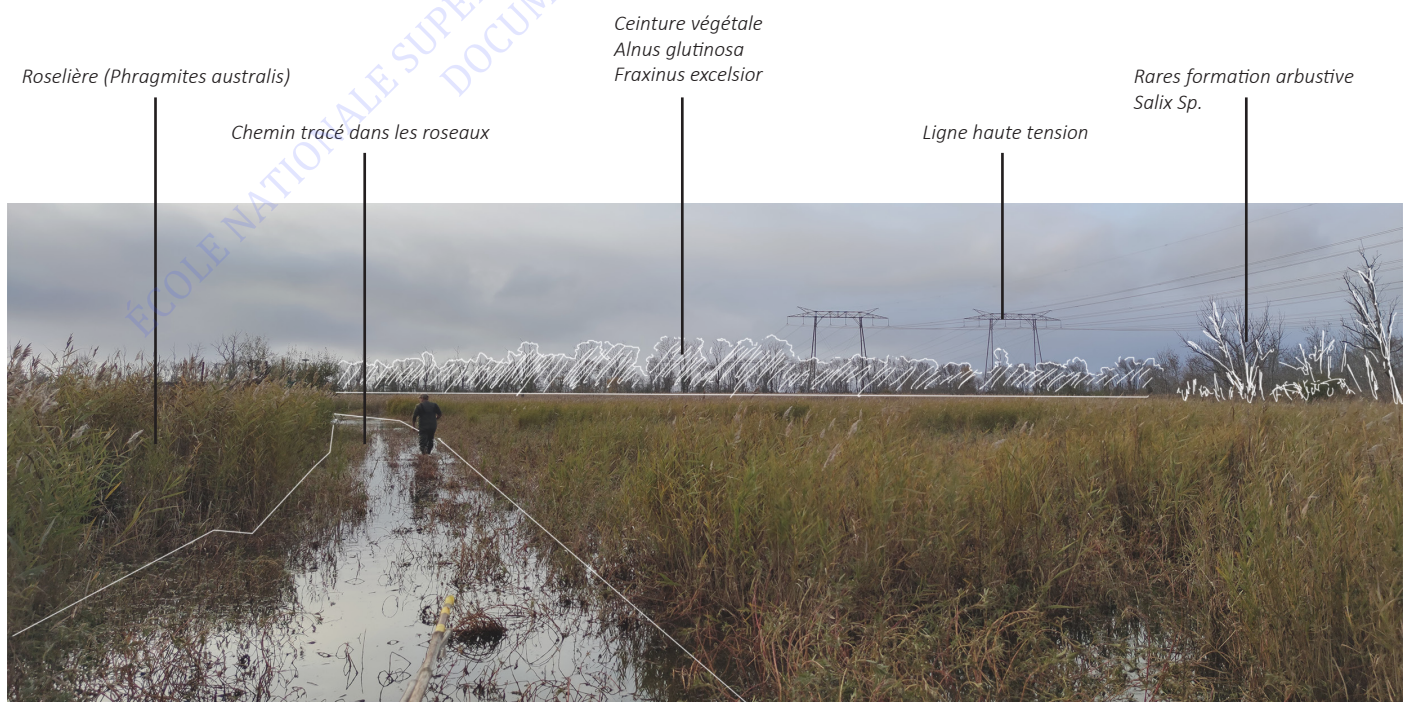
18: Ruisseau locale débouchant à l'estuaire

19: *Fraxinus exclesior*

20: *Alnus glutinosa*

Le marais de la vergne. Enfin, le marais de la vergne représente la dernière unité paysagère des marais du blayais. Initialement, le marais de la vergne est un bassin inondable servant à protéger le bas marais de la submersion en cas de forte période pluvieuse. Épisode qui entraînerait une surcharge de la ceinture, une crue de la Livenne¹⁸ et donc un déversement des eaux de l'arrière-pays dans le bas marais. Aujourd'hui, le marais de la vergne dispose d'un fonctionnement relativement atypique puisque celui-ci est délibérément inondé toute une partie de l'année. Le paysage est donc extrêmement changeant en fonction de la saison. En effet de juin à fin août le marais est essentiellement composé de roselières, appelées localement la « vergne » d'où le marais tire son nom. D'étroits chemins s'y dessinent, menant à des mares de toute envergure, représentant les seuls espaces dégagés où le regard peut un tant soit peu s'échapper. Mise à part de rares saules, très peu d'arbres ont su coloniser ce marais de l'intérieur. En revanche, de grands frênes¹⁹ et aulnes²⁰ se massent sur les bords des digues encerclant le marais de toute part. Cette ceinture végétale donne une échelle au marais, car elle permet en tout temps de mesurer la profondeur de la roselière qui s'offre à nous. Dès fin août, le paysage se transforme progressivement à mesure de la montée des eaux dans le marais. Les sentiers pédestres deviennent des routes navales et la hauteur des roseaux diminue jusqu'à que l'eau ne viennent presque en effleurer le sommet. La vergne devient alors une étendue d'eau où apparaît alors, subtilement, des installations de chasse flottantes.

Inventaire photographique en annexe 4



C. Les différentes représentation et discours du chasseur sur la gestion durable des zones humides

Comme expliqué précédemment, la chasse durable apparaît dans un contexte difficile et cherche à renverser l'opinion publique, de plus en plus défavorable à sa pratique. D'après *Ginelli*, la chasse durable n'aurait pas un réel coté novateur pas plus en terme économique que social ou environnementale, mais son succès institutionnel résiderait plus dans sa capacité à réarticuler, réaffirmer et exposer des savoirs et arguments antérieurs. Pour cela, la chasse doit se montrer sous sa plus belle image et il est du devoir de tous de participer et diffuser cette image d'une chasse, pour reprendre les mots d'*Havet*. « *écologique, éthique, civique* ». Bien plus qu'un travail de pédagogie auprès du grand public, la chasse durable semble mener un travail de pédagogie interne, auprès de ses membres et pratiquants.

« Ainsi, progressivement diffusés au sein de la communauté cynégétique et au-delà, les guides contribuent à sensibiliser les chasseurs aux aspects éthiques de la chasse, en particulier à ceux liés au développement durable, et par l'amélioration de leurs pratiques et comportements, à assurer la promotion de leur image auprès du public » Sherrer. 2008

Le succès de la chasse durable semble donc dépendre de la capacité des chasseurs à assimiler les objectifs et à œuvrer collectivement pour leur réalisation. L'influence que pourrait avoir la chasse durable sur les pratiques de gestion des zones humides et sur le paysage intrinsèque, est intimement liée aux discours, aux représentations et aux objectifs personnels de gestion de tous les acteurs cynégétiques du territoire. L'étude de ces différents discours pourrait par concordance ou divergence, nous apporter des indices non-négligeables sur l'avenir de la gestion des zones humides.

21: Fédération départementale des chasseurs de Gironde. FDC 33

22 : Une lagune est une étendue d'eau généralement peu profonde séparée de la mer par un cordon littoral. Par déformation la lagune désigne ici les espaces aquatiques à faible hauteur d'eau. Il semblerait qu'elles se rapportent aux « mares temporaires méditerranéenne » de la classification de l'INPN

23 : Chasse à la botte, ou chasse devant soi est une pratique de chasse, se déroulant avec ou sans l'aide d'un chien et dont le principe consiste à évoluer sur le territoire pour tirer le gibier qui se dérobe devant soi

24 : La chasse à la tonne, hutte, gabion. Est une chasse où le chasseur attend la venue du gibier sauvage camouflé dans une installation. Il utilise des appelants vivants pour faire poser le gibier à porté de tir.

25: Pratique dont le but consiste à tirer au vol les oiseaux de passage, elle à en général lieu à l'aube et au crépuscule quand les oiseaux rejoigne les zones de repos ou d'alimentation

Nous pouvons déjà trouver une divergence d'opinions ou plutôt d'intérêt, entre fédération et chasseurs, à la base même des objectifs des gestions. Pourquoi entretient-on les zones humides ?

La fédération²¹, qui pour le rappeler est la fédération de toutes les chasses et non pas seulement celle du gibier d'eau, recherche dans sa gestion à conserver une mosaïque d'habitat, une diversité de milieu garantissant un équilibre écologique et profitant à tout un cortège d'espèces qu'elle soit chassable ou non chassable, de fort intérêt ou non. Elle trouve donc intérêt à protéger aussi bien des prairies humides que des bocages ou des roselières que des lagunes²². Sa vision de la gestion des zones humides comme d'un maillage d'habitat se base sur un référentiel mémoriel. C'est-à-dire qu'elle cherche à se rapprocher du fonctionnement biologique du « marais d'antan », c'est-à-dire du marais juste post remembrement, sans toutefois, avoir la prétention de chercher à recréer ce marais.

*« Ce marais ancien, on ne le retrouvera jamais, mais on veut préserver les milieux, les paysages qui font la caractéristique du patrimoine naturel des marais du blayais »
E.Robin, directeur des territoires FDC33.*

Dans la chasse au gibier d'eau se distingue trois grandes pratiques, la chasse à la botte²³, à poste fixe nocturne²⁴ et à la passé²⁵. Ces chasseurs semblent s'intéresser majoritairement, à la conservation des lagunes, des prairies inondées et, à moindre mesure, des roselières et des prairies humides. Cela s'explique dans un premier temps par le type de gibier recherché. En effet, la chasse à la tonne étant la chasse la plus représentée sur le territoire, les gibiers majoritairement recherchés sont les canards et les oies sauvages, gibiers dont les besoins alimentaires se concentrent majoritairement dans les lagunes et les prairies inondées, milieux dont la présence et la qualité de l'eau joue un rôle significatif.

A contrario, le chasseur à la botte, serait un chasseur plus opportuniste qui dans sa pratique tendrait à explorer tous les milieux et trouve donc fort intérêt à la conservation d'une diversité d'habitat où il pourrait y débusquer, en fonction des conditions, un panel de gibier diversifié.

Les raisons de cette surreprésentation de la chasse à la tonne par rapport aux chasses à la passée ou à la botte sont diverse. En premier lieu, on pourrait donner comme argument le coté culturel et patrimoniale de la chasse à la tonne dans les mœurs locales. C'est également une chasse qui se déroule localement sur des terrains privés et cette forte privatisation du territoire ne permet pas aux chasseurs sans terres de pratiquer une chasse que nous qualifierons de nomades. De plus, les chasses à la botte et à la passée s'opposent déontologiquement à la chasse à la tonne. Là où la chasse à la tonne cherche à tout prix à faire poser le gibier dans une mare, en disposant soigneusement des appelants comme le ferait un chef d'orchestre avec ces musiciens, pour pouvoir effectuer des tirs les plus efficaces et propres possibles, le chasseur à la botte ou à la passée, privilégiera le tir des oiseaux au vol, demandant alors une lecture, une identification et une adresse accrue pour prélever un gibier dans de bonnes conditions. Ces différentes chasses ont donc du mal à cohabiter puisque le tir au vol est bien plus bruyant, plus stressant pour le gibier et par conséquent complique la tâche des tonnayres²⁶ pour attirer les oiseaux sur leurs mares. Un accord tacite existe donc dans ce marais pour interdire la chasse au vol durant les heures de chasse à la tonne, c'est-à-dire de la tombée de la nuit au lever du jour. La chasse au vol est autorisée en journée, mais est peu pratiquée, car elle ne coïncide pas avec le cycle d'activité du gibier d'eau dont les déplacements permettant leur prélèvement se concentrent majoritairement du crépuscule « passé du soir » à l'aube « passé du matin ».

26 : Nom donné aux chasseurs à la tonne

Il existe cependant des parties du territoire où les différents types de chasses se côtoient avec plus de facilité, c'est par exemple le cas du DPM (domaine public maritime) ou les chasse à la botte, à la passée et à la tonne semblent se côtoyer de manière plus cordiale. Cela s'explique en partie parce que cette partie du territoire est souvent de l'ordre du bien public et que par conséquent, les chasseurs ne disposent pas de la liberté d'action que permet le droit de propriété. Cependant même lorsque les chasseurs sont propriétaires d'une parcelle dans ces espaces, ils ne vont souvent pas à l'encontre de la dynamique de gestion locale. La finalité est qu'il y a dans cet espace une vision plus dominante du territoire vu comme un bien commun, partagé et disponible pour tous et de cette vision, découlent des dynamiques paysagères, encore différentes que nous verrons par la suite.

Il semblerait que la gestion du chasseur individuel soit alors conditionnée par le lieu où il chasse, mais que le lieu où il chasse est inversement conditionné par sa vision et ses attentes en tant que chasseurs. En effet, les chasseurs interrogés sur le DPM affirment pour la plupart qu'ils chassent ici par choix, que souvent, il ne désirerait pas changer d'endroit même si le bas marais par exemple, est plus fourni en gibier et que la gestion est souvent un peu moins contraignante. Comme en témoigne un jeune chasseur du DPM, proche de la centrale, il préfère l'ambiance et le paysage du bord d'estuaire.

« si je chasse ici ? C'est d'une part parce que j'ai toujours connu cette tonne, elle appartenait à mon père et puis on a un cadre super, c'est pas partout qu'on a la chance de voir le soleil se coucher sur l'estuaire. » et lorsque on lui demande si cela ne le dérange pas qu'il y ait du tir au vol il répond,

« non c'est comme ça, on est pas très nombreux à chasser ici, on est plutôt tranquille alors je trouve ça bien qu'il y ait encore des chasseurs qui viennent faire la passée sur l'estuaire ou qu'il y en ait qui tire les bécassines et les alouettes dans les champs, bien évidemment si c'est trop récurrent alors je peux éventuellement leur demander de faire un effort mais bon ça fait partie du lieu. Tout le monde doit pouvoir y avoir accès, on a choisi de chasser ici alors on respecte cela, sinon on irait chasser dans le marais. »

Toutes ces différentes représentations, Tous ces objectifs et besoins des chasseurs se heurtent parfois violemment et mènent à des conflits autour de la gestion à adopter. Le plus commun, qui dépasse largement le simple monde cynégétique se cantonne autour de la gestion de l'eau avec la encore des besoins et des attendus différents entre éleveurs, pêcheurs, agriculteurs et chasseurs, mais également entre chasseurs eux même. Bien que l'ensemble de la communauté cynégétique semble marcher à l'unisson et souhaite une présence d'eau, tout au long de l'année ainsi qu'un travail pour garder le plus possible l'eau douce et limiter l'entrée d'eau saumâtres. Des divergences d'opinions existent quant à la quantité d'eau à avoir sur certains sites, les chasseurs souhaitant le plus d'espaces en eau possible, mais des hauteurs d'eau relativement faibles pour permettre aux anatidés de se nourrir, la fédération, quant à elle, dispose toujours d'un avis moins tranché, car elle recherche toujours la diversité d'habitat. En revanche, celle-ci encourage la présence d'eau tout au long de l'année alors que les chasseurs en fonction des besoins de gestion, que nous détaillerons par la suite, ainsi que de leurs convictions personnelles, assèchent en grande partie leur mares une fois la saison de chasse terminée. Ainsi, alors même que l'ensemble des acteurs cynégétique semble s'accorder sur la nécessité d'une gestion optimale de l'eau, des facteurs territoriaux, menant parfois à des initiatives personnelles conflictuelles existent et peuvent amener à de fortes variations saisonnières dans le paysage.

Ces conflits à l'intérieur de la communauté cynégétique locale semblent compromettre les échanges entre dirigeants et chasseurs. La fédération peine à mettre en place des programmes d'action impliquant les chasseurs locaux alors que des partenariats extrêmement efficaces ont existé dans les années 80 autour de la gestion de la réserve de la centrale nucléaire et que d'autres partenariats existent dans des territoires géographiquement très proches. Toutefois, elle ne ferme pas la porte aux chasseurs si ceux-ci témoignent d'une volonté d'implication, et encourage même le tissu associatif local à être plus actif dans la gestion des zones humides. On pourrait donc espérer une plus forte implication des chasseurs par le biais d'une gestion communautaire associative dans les années à venir même si pour l'instant, leur priorité semble aller davantage vers la défense législative de la chasse que sur l'action de gestion territoriale. La raison souvent amenée est le besoin de défendre une pratique très menacée à court terme avec peu de moyens humains, car l'aspect chronophage de la pratique ne laisse que peu de temps aux adhérents pour se lancer dans de nombreuses missions.

Il semble donc qu'il n'y a actuellement pas vraiment de vision commune autour des objectifs de gestion des zones humides souhaitée par la « chasse durable » dans les marais du blayais. La Fédération a une vision différente de celle des chasseurs et les chasseurs entre eux ont une vision différente en fonction de l'endroit où ils chassent, du type de chasse qu'ils pratiquent et des attendus qu'ils ont de la pratique de la chasse. Il ne faut donc certainement pas s'attendre dans un futur proche à une action collective et ciblée de l'ensemble des acteurs cynégétiques sur la gestion des zones humides des marais du blayais. On peut considérer que la gestion continuera de s'effectuer sous forme d'action sectorisée, pour une unité globale. C'est-à-dire que la fédération devrait continuer à mener son combat de conservation d'un biotope diversifié seule et que les chasseurs individuels, eux, continueront à mener le combat autour de la gestion et l'entretiens des lagunes et prairies inondables ainsi que sur la présence et la qualité de l'eau.

Attention toutefois à ne pas faire de ce cas d'étude une généralité, cette supposition tient de l'étude de la chasse sur un territoire bien particulier, où la chasse à la tonne revêt une importance historique et traditionnelle particulière et dont le déroulement de la pratique, sur un territoire essentiellement privé, ne permet difficilement l'existence d'autre type de chasse. La même étude dans un territoire différent comme la Camargue²⁷ ou la chasse de nuit est interdite, donnerai certainement des résultats complètement différents.

27 : La chasse au gibier d'eau se pratique uniquement à la passé ou à la botte

II. CHASSE AU GIBIERS D'EAU ET GESTION DU TERRITOIRE



Ce mémoire porte intérêt aux modes de gestion des chasseurs sur les zones humides et analyse comment par leur pratique, ils influent sur le paysage singulier des marais du blayais. Il est donc primordial de repérer les différentes échelles d'actions que peuvent avoir les chasseurs sur leurs milieux et étudier chacune d'entre elles.

Il semblerait que nous puissions définir trois échelles de gestion différentes. La première serait une gestion individuelle sur terrain privé, c'est-à-dire une gestion du chasseur sur son propre terrain, dont il est propriétaire foncier et détenteur du droit de chasse. Cette gestion individuelle, privée est la plus commune sur le marais du blayais et prend ici majoritairement la forme de la gestion de sa « tonne²⁸ ». Vient ensuite la gestion fédérale privée, c'est-à-dire la gestion par la fédération des territoires dont elle est propriétaire. Enfin, le dernier type de gestion se rapporterait à la gestion de collectivités de chasseurs, ACCA (association de chasse communale agréée.) Sociétés de chasse, syndicats ou encore la fédération sur des territoires appartenant à un tiers extérieur, et confiant la gestion de ce territoire à la structure cynégétique. Ce type de gestion est observable sur site, par la présence d'un partenariat de gestion entre la centrale nucléaire du blayais et la FDC 33 sur la réserve ornithologique de la centrale.

Enfin, si les modes de gestion peuvent varier en fonction de leur caractère privé ou public et individuel ou structurel, ils peuvent encore différer à l'échelle du chasseur privé où, le niveau d'intervention est également conditionné par le mode de chasse pratiqué. En effet, il faut de prime abord différencier dans le monde de la chasse au gibier d'eau, trois modes de chasse particuliers qui découlent, d'une exploitation différente du territoire et par conséquent qui devrait amener à des représentations et des formes de gestion particulières. Il s'agit de :

- La chasse à poste fixe de longue durée qui prend ici la forme de chasse à la tonne
- La chasse à poste fixe de courte durée appelée communément chasse à la passé
- La chasse nomade avec au sans chien qualifié de chasse devant soi ou de chasse à la botte

28 : La tonne désigne aussi bien le type de chasse que le nom de la cabane d'affût, son nom lui vient traditionnellement du fait que les premiers chasseurs utilisaient des tonneaux de vin pour se dissimuler.

L'objectif premier de ce mémoire voulait interroger ces trois pratiques pour avoir un point de vue d'ensemble des facteurs d'influences de la chasse au gibier d'eau sur les paysages. Malheureusement, la réalité du terrain ne permet pas d'interroger l'ensemble de ces modes de chasse, car la chasse « à la botte » et la chasse « à la passée » sont des modes de chasse sous représentés, voir « exclus » de ce territoire. L'étude sera donc recentrée sur les actions menées par la fédération départementale des chasseurs de gironde, particulièrement active sur le territoire ainsi que sur la chasse « à la tonne », fortement représentée et dont l'étude de la pratique ne manque ni d'intérêt ni d'épaisseur.

A. La gestion fédérale

La FDC 33 mène depuis maintenant une trentaine d'années, une politique de préservation des zones humides girondines. Pour cela, elle dispose de plusieurs stratégies que nous évoquerons dans cette partie. La première et sans doute la plus efficace est : l'acquisition foncière. Pour cela, elle œuvre avec la Fondation pour la Protection des Habitats et de la Faune Sauvage (FPHFS), une fondation créée par les chasseurs, reconnue d'intérêt public au début des années 2000. Cette fondation apporte majoritairement les financements pour l'acquisition des territoires où la FDC souhaite intervenir.

L'acquisition porte autour de quatorze « périmètres d'intervention foncière », dont font partie les marais du Blayais. La FDC propose ensuite à la fondation, des projets d'acquisition dans ces périmètres en fonction de quatre critères de sélection, il s'agit :

- De zones humides drainées ou menacées de drainage ou d'artificialisation
- De zones humides avec un réservoir de biodiversité majeur
- De zones humides à restaurer avec des potentialités écologiques intéressantes
- De zones humides pouvant jouer un rôle important pour l'accueil des oiseaux d'eau en migration et en hivernage²⁹

En 2020, la fédération a ainsi pu acquérir plus de 40 propriétés représentant une superficie totale de l'ordre de 400 Ha (400.73 Ha d'après le tableau de bord de 2020). Les propriétés acquises sont extrêmement diversifiées. La fédération cherche à conserver « *une mosaïque d'habitat typique du marais* ». Par conséquent les pratiques qu'elle met en place et les paysages qu'y en découlent peuvent être bien différents de ceux favorisés par la présence des chasseurs individuels.

29 : oiseaux passants la saison hivernale sur place avant de repartir au printemps

Une fois acquise, en fonction de leur état actuel et voulu, les parcelles font l'objet d'une restauration ou d'un plan de gestion³⁰. Les restaurations sont souvent des restaurations partielles, d'habitat en cours de transformation suite à l'arrêt d'activités. En général, elles font alors l'objet de petits travaux et d'une remise en activité pour contrer les dynamiques d'enfrichement. Par exemple sur la propriété de «la carpe nord», une dynamique de boisement était en cours. La fédération devenue propriétaire a mis en place un programme de lutte contre l'enfrichement en broyant les ourlets puis en développant un pâturage bovin.

Les restaurations complètes sont assez rares actuellement mais, certaines ont eu lieu au début des années 2000 sur des champs de maïs. C'est le cas du «canton» une parcelle de 33 Ha de maïsiculture restaurée en prairie humide en 2004. Une fois restaurées ou en l'absence de besoin de restauration, les parcelles font l'objet d'un plan de gestion. Pour cela, la fédération dispose d'un réseau d'acteurs, de partenariats et de moyens financiers. Les pratiques de gestion qu'elle met en place sont clairement définies et budgétisées dans ce plan de gestion.

L'étude du bilan de l'année 2020 (*Figure n°4*) montre bien l'intérêt que porte la fédération à l'entretien des zones humides. La somme allouée à l'entretien physique représente 68 % du budget de l'ensemble des missions qu'elle assure sur ses propriétés. Le reste étant partagé entre les études ornithologiques, la communication autour de ses actions et le développement de nouveaux partenariats. Tous les travaux de gestions sont réalisés par ses partenaires. Elle collabore notamment avec des associations et des réseaux environnementalistes comme Natura 2000, arbres et paysages, ou des associations d'insertion comme l'AGERAD. Leur multiplication est une des stratégies mise en avant par la fédération, qui lui permet d'encourager les projets collectifs, mais également de communiquer et de promouvoir son rôle dans la préservation des zones humides. Les partenariats participent activement aux combats menés pour s'ouvrir aux autres disciplines et acteurs environnementalistes, ainsi qu'à celui de mieux faire connaître le monde de la chasse auprès du grand public.

Parmi les travaux entrepris sur le territoire, on peut voir que le plus gros du budget est alloué à la conservation et à la qualité de la ressource aquatique avec des actions définies comme :

- « améliorer les capacités d'accueil des mares temporaires³¹ »
- « entretenir les canaux et les fossés »
- « mettre en place des ouvrages de gestion de l'eau »
- « contribuer à améliorer la gestion hydraulique du marais »
- « surveiller le bon état physico-chimique du réseau hydraulique »

Pour un total de 26 034 euros soit environ 37 % du budget alloué au marais du Blayais.

Pourtant, les points d'eau temporaires et permanents représentent la part la plus faible du territoire acquis. Très peu disposent d'installation de chasse, par conséquent, leurs besoins en entretiens sont restreints. Ils sont rarement asséchés volontairement et assurent une présence d'eau sur de longues périodes.

Après les travaux sur la ressource en eau, viennent les travaux d'entretien des milieux terrestres. Il s'agit de :

- « restaurer les prairies envahies par les ligneux³², 12.59 Ha »
- « entretenir les prairies par fauchage exportation, 75 Ha »
- « entretenir les prairies par pâturage extensif³³, 287 Ha »

Pour un total de 12 771 euros.

À ceux-là, s'ajoutent les travaux sur les boisements et roselières :

- « restaurer les roselières envahies par les ligneux, 4.98 Ha »
- « entretenir les roselières par fauchage exportation, 5.12 Ha »
- « conserver et entretenir les bandes de roseaux en bord de fossé, non métrées »
- « entretenir les boisements et les haies, non métrés »

Pour un total de 9 212 euros.

30: Les plans de gestions sont des documents d'orientations présentant les objectifs et les travaux à réaliser pour les 4 prochaines années

31 : mare temporaire méditerranéenne, code INPN 3170. aussi appelé localement des lagunes

32 : Végétation constitué de lignine, les arbres et les arbustes

33: L'élevage extensif, ou pâturage extensif, est une méthode d'élevage caractérisé par une faible densité d'animaux à l'hectare. Cette méthode permet l'entretien et la restauration de milieux naturels. <https://www.paprec-agro.com/>

Les travaux d'entretien terrestres représentent donc un coût total de 21 983 euros soit environ 31 % du budget. Bien que le budget soit moins important que celui alloué à la gestion hydraulique, les prairies humides, essentiellement des acidophiles à jonc³⁴, représentent la plus grande proportion du territoire. Elles sont entretenues par pâturage, les éleveurs sont parmi les partenaires les plus importants, car ils assurent l'entretien de 287 Ha sur les 400 des propriétés de la fédération. Ces pâturages sont majoritairement les seules parcelles disposants d'une strate arbustive ou arborée conséquente et largement visible dans le paysage. Les strates arbustives se concentrent majoritairement sur le bord des canaux où la pression pastorale est réduite puis progresse vers le centre des parcelles, formant progressivement des fourrés lorsque le pâturage n'est pas assez conséquent. Sur les parcelles matures, proches de la ceinture ou sur les parcelles ayant fait l'objet d'une restauration après un boisement conséquent du milieu, on peut observer des cortèges arborés majoritairement composés de *Fraxinus excelsior* et *Alnus glutinosa* qui viennent parfois fortement se détacher sur l'horizontalité du paysage. Enfin, les prairies méso-philées³⁵ et les roselières, qui constituent les derniers cortèges, sont favorisés par la fédération et sont conservées grâce à du fauchage export.

Les travaux d'entretien se font de manière unique : chaque parcelle dispose d'un seul mode de gestion dominant, à savoir le fauchage ou le pâturage. Les parcelles conservent majoritairement leur statut chassable, elles font l'objet d'une mise en réserve lorsque celles-ci disposent d'un fort pouvoir d'accueil, et représentent un intérêt vital pour la faune sauvage. La parcelle des rentes par exemple, se situe dans le « carré magique », c'est une parcelle qualifiée par un réseau hydrographique permanent conséquent, entourée de roselières donc protégée du vent et de la nuisance humaine. Elle est classée RCFS³⁶ pour ses qualités d'accueil du gibier d'eau, essentiellement des anatidés³⁷ en période de migration. Elle leur fournit un lieu de repos journalier et nocturne au cœur de ce marais où la pression de la chasse est élevée.

34: Prairie typique des bas marais. Caractérisé par une dominance de jonc (*Juncus acutiflorus*) de carex *Carex nigra*, *C. curta*, *C. echinata* et sphaigne *Sphagnum*. il est classifié comme habitat 54.422 Bas-marais subatlantiques par la CORINE de 91.

35 : milieux dont la température et la présence d'eau est modéré.

36: Réserve de Chasse et de Faune Sauvage

37: Famille de classification représentative des oies et des canards

Les paysages favorisés par la gestion fédérale en image



Prairie humide permanente entretenu par paturage



Prairie mesophile permanente entretenu par fauchage export



Roselière permanente entretenu par fauchage export



Mare temporaire et permanente

En plus de la gestion qu'elle effectue sur ses propriétés, la fédération s'illustre dans des partenariats où elle intervient sur des terrains appartenant à des tiers extérieurs. Dans les marais du Blayais, elle s'occupe notamment de la réserve ornithologique de la centrale nucléaire où elle est gestionnaire depuis sa création en 1984. Cette réserve s'implante sur 74 Ha de terre, remaniés après la construction, et s'est enrichie au fur et à mesure de campagnes de travaux pour améliorer l'écologie du site. Dans les années 80, les chasseurs ont collectivement, sous la direction de la fédération, largement œuvré à la réalisation de certains aménagements. Ils ont participé à la fauche des roseaux, mais également à l'entretien et à la création du réseau hydrographique. Aujourd'hui, cette réserve est fermée au public suite au plan Vigipirate. Les chasseurs individuels ne sont donc plus actifs sur le site et les visites sont interdites à tous membres extérieurs au collectif de gestion désigné.

Toutefois par la photographie aérienne, l'étude du plan de gestion ainsi que des entretiens avec des membres du collectif, il est possible d'avoir une idée des pratiques mises en place et de leurs effets sur le paysage.

Pour commencer, nous pourrions séquencer la parcelle en trois milieux différents, à savoir, deux mares permanentes séparées par un talus végétalisé donnant sur des prairies inondables et, accueillant des mares temporaires hivernales. Elles sont entourées d'un réseau de canaux, d'un grillage ainsi que d'une roselière ne donnant ainsi ni accès physique ni accès visuel sur l'intérieur de la parcelle. L'entretien des espaces enherbés est géré à la fois par fauchage export ainsi que par pâturage. Le pâturage n'est pas assez conséquent pour assurer le maintien des milieux ouverts. Les prairies sont donc fauchées l'été lorsque celles-ci sont à sec et suffisamment ressuyées³⁸ pour permettre le passage des machines. Les roselières au vu de leur hauteur et de leur densité sont rarement rajeunies, toutefois l'absence d'adventice comme la ronce ou les saules démontre qu'elles sont entretenues. Il semblerait donc qu'elles sont broyées de façon différenciée, c'est-à-dire que tous les quatre à cinq ans, seul une partie de la roselière est rajeunie. De cette façon, elles gardent un état de conservation convenable, diversifient le milieu et n'impactent pas le visuel.

Si l'intérieur de la réserve n'est pas visible à cause de cette roselière, et que la gestion des prairies n'impacte pas vraiment le paysage, l'existence d'un talus boisé est lui assez remarquable.

Ce talus est formé par empilement de remblais sableux déposés à la construction. Le substrat est plutôt pauvre et drainant, un environnement compliqué pour la majorité de la flore locale. En revanche, cela représente un environnement parfait pour des plantes dites pionnières³⁹ qui s'installent rapidement dans les espaces vides et affectionnent les sols pauvres. Les essences dominantes sont les peupliers (*Populus Sp.*) Ayant une croissance extrêmement rapide et un port érigé. Ils se démarquent fortement dans le paysage par leur hauteur conséquente, mais également par la couleur de leur feuillage caractéristique qui se détache de celui des frênes, aulnes et chênes plus communs localement. Des projets de diversification végétale ont été entrepris en 2020 ou avec l'appui d'arbres et de paysages, les gestionnaires ont réalisé des essais de boisements, notamment de fruticées⁴⁰ sauvages destinées à enrichir écologiquement le milieu. Plus généralement ces travaux s'intègrent dans une démarche générale d'aménagement faunistique récente. On pourrait également parler de la création d'îlots reposoir dans les prairies inondables ou encore de nichoir tubulaire⁴¹ pour la reproduction des oiseaux sédentaires.

La fédération assure sur cette réserve les mêmes missions que sur ses propres parcelles, à savoir l'entretien, mais également l'étude du milieu et de ses occupants. L'ensemble des actions menées représente un budget de 28 304 euros en 2020, soit un coût de revient de 382,5 euros à l'hectare (*Figure n°5*).

Pour faire un rapide comparatif, la fédération dépense, pour l'ensemble de ces missions sur ses propriétés la somme de 176 euros à l'hectare. Le budget de la centrale est donc deux fois plus élevé que sur le reste du territoire. La centrale participe d'ailleurs financièrement avec un apport de 13 429 euros qui est entièrement alloué aux travaux. La fédération ne dépense que 1625 euros pour les travaux et le reste de la somme est alloué aux études scientifiques, c'est-à-dire aux suivis et aux inventaires.

38: Ressuyé est l'état d'un sol mouillé qui a progressivement séché, Un sol ressuyé permet aux racines des plantes de respirer à nouveau correctement

39: premier végétaux s'implantant après une perturbation du milieu

40: Cortège végétale ou les fruitiers domine, majoritairement des rosaceae

41: Nichoir constitué de paille de roseaux, fixé au dessus du niveau de l'eau et destiné à la reproduction avicole des zones humides



Les îlots de peupliers de la réserve de la centrale,

Synthèse de gestion de la réserve de la centrale nucléaire par la FDC33



Il semblerait donc que la fédération soit particulièrement active sur les marais du Blayais avec une politique d'acquisition foncière importante. Son intérêt se porte sur l'ensemble des milieux existants au sein des zones humides avec tout de même, une priorité donnée à la conservation des prairies sèches et inondables. Les milieux, purement aquatiques, représentent une part moindre du capital foncier de la fédération et pourtant, son entretien représente le plus gros budget annuel en 2020. Elle est donc une actrice importante des travaux d'entretien et de modernisation du réseau hydraulique du marais. La gestion interne de ses parcelles semble moins approfondie que celle qu'elle peut avoir pour des propriétaires extérieurs comme la centrale. La raison est certainement financière et la fédération semble tirer avantage des partenariats pour innover et réaliser des études. Il est probable que les résultats des travaux menés à la centrale, comme ceux sur les boisements, amènent à de nouvelles pratiques de gestion sur les parcelles propres de la fédération. Si les résultats de ces études étaient exploités complètement, alors certainement de nouvelles formes paysagères se dessineraient dans ce marais.



B. La gestion par le chasseur à poste fixe (chasse à la tonne)

Dans ce volet de l'étude, nous étudions précisément les pratiques de gestion des chasseurs au sein de leurs installations. De ces pratiques, nous essaierons de comprendre de quels besoins elles découlent, comment elles sont réalisées, leur fréquence etc... Ainsi, nous pourrons dresser des images des modes de gestion et les comparer avec les descriptions paysagères précédentes pour voir quelles influences les chasseurs à la tonne ont sur le paysage des marais du Blayais. Cette partie de l'étude compile les informations de six entretiens avec des chasseurs d'horizons différents de façon à avoir un échantillon suffisamment représentatif en termes de diversité de pratiques, de personnalités et de localités. Nous pourrons ainsi observer s'il existe (ou non) une homogénéité dans la façon dont les chasseurs ont de gérer leur territoire. Toutefois, je ne présenterai que le résumé de quatre de ces six études, qui donnent déjà une compréhension suffisante à ces modes de gestion. Vous trouverez donc, dans la suite, une étude par entité décrite en partie 1. Les autres sont à votre disposition en *figure n°10 et 11*.

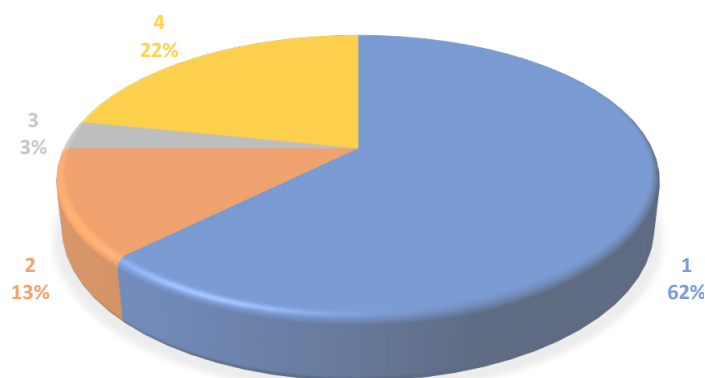
Premier cas d'étude : La gestion d'une tonne dans le bas marais :

exemple du « carré magique » *Grille d'entretien en figure n°6*

Commençons par quelques mots sur le carré magique. Il est situé sur la commune de Braud et St Louis dans l'entité géographique et paysagère que nous avons qualifiée de « bas marais ». Il tire son nom de sa forme de carré et son qualificatif de « magique » provient du nombre important de gibiers qui y passent et du nombre de nuits « magiques » que des générations de chasseurs, ont pu passer en ce lieu. On peut évaluer sa superficie à environ 3 km² et dénombrer approximativement une soixantaine d'installations de chasse, ce qui représente une densité de 1 chasseur pour 15 hectares, soit la plus grande densité présente dans les marais du Blayais. La taille des propriétés varie entre 1 et 10 hectares, mais la majorité semble se limiter entre 3 et 4 hectares. Ces propriétés s'établissent toutes sur des terrains privés et sont alimentées par le système de canaux et de fossés acheminant l'eau depuis l'estuaire.

L'installation que nous étudierons plus en détail est située sur une parcelle de 4 Ha, répartie comme ceci :

- 1: 25000 m² en mare de faible hauteur d'eau
 - 2: 5000 m² en prairie à petit roseau inondable
 - 3: 1300 m² de roselière
 - 4: 8700 m² de prairie ressuyée
- Deux tonnes de -70 m²



Ce qui apparaît, en premier point, est le côté très ras de la parcelle où la mare est vaste et l'herbe soigneusement tondue. Aucun arbre n'émerge aux alentours. La strate la plus haute est représentée par une haie de roseaux soigneusement maintenue dans des endroits précis, expliqués ci-dessous. Cette absence de verticalité dans le paysage est un besoin du chasseur. Chaque élément de végétation, tenu haut, est susceptible de créer de l'ombre et représente une gêne pour l'identification du gibier qui viendrait se poser la nuit.

Ici, la végétation est fauchée mécaniquement tout autour de la mare pendant la saison estivale de façon à limiter la présence d'ombre sur l'eau. Une attention toute particulière est portée à la végétation se tenant sur la rive opposée au poste de tir. Elle doit être la plus basse possible pour le bon déroulement de la chasse.



Plaine de l'étendue : vue depuis l'installation



Maintient d'une haie de roseaux en périphérie de la parcelle. La haie est suffisamment reculé pour que l'ombre ne puisse atteindre la mare

A contrario, une haie de *Phragmites australis* est maintenue de chaque côté du chemin d'accès menant de la route jusqu'au poste de tir. Cette haie a la double vocation de permettre aux chasseurs de se rendre à son poste en toute discrétion, au cas où des anatidés seraient au repos dans la mare, mais également à s'isoler des nuisances lumineuses des voisins qui sont susceptibles d'aller et venir en véhicule à leurs installations.

Une autre haie est conservée tout autour de la tonne de façon à la fondre dans le décor et la cacher aux yeux du gibier. La haie périphérique à la tonne est constituée de *Baccharis halimifolia*, une plante à croissance extrêmement rapide et supportant très bien la taille, qui permet rapidement et durablement de camoufler cette installation avec un entretien facile. Toutefois le « faux cotonnier » comme il est appelé localement est une plante considérée comme « nuisible » en raison de son fort pouvoir colonisateur et des fourrés qu'il crée rapidement dans les espaces délaissés. Le propriétaire partage cet avis et lutte contre le cotonnier sur sa parcelle. Pour lui, cette plante est trop consommatrice d'eau, se multiplie trop vite, enfriche les espaces insuffisamment entretenus et détériore le marais. Il ne le concède que sur son pied de tonne, également appelé « mattocage » ou « motrasse » mais cherche au fil des ans à le remplacer et à remettre de la roselière.

Enfin, une dernière haie de roseaux est laissée à l'ouest de la parcelle. Cette haie sert à abriter la parcelle du vent d'ouest dominant et particulièrement violent lors des tempêtes. Elle sert non seulement à protéger l'installation du chasseur, mais encore, et principalement, à permettre au gibier de venir se mettre à l'abri.



La double haie de protection avec le chemin pour déambuler discrètement autour de l'installation



La tonne dans bute de terre «matocage» et entouré de faux cotonniers pour la dissimuler



La roselière de protection contre le vent d'ouest

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE LA CHASSE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX
DROIT D'AUTEUR

Un autre élément caractéristique de l'installation est la superficie occupée par la « mare ». Cet élément est essentiel à la chasse, car il est impossible de faire venir le gibier en absence d'eau. La mare est artificielle, de faible profondeur, entre 20 cm et 1 m. Cette faible hauteur d'eau permet non seulement aux anatidés de pouvoir s'alimenter, mais également au chasseur de pouvoir se déplacer à pied sur toute la mare pour y disposer ses appelants. Tout comme les berges, la surface en eau est dépourvue au maximum de toute végétation parasite. Décrivons ce mode de gestion spécifique :

Le chasseur vide sa mare au mois d'avril, après la migration pré-nuptiale (migration retour) car il continue de venir à la tonne, en observation (c'est-à-dire sans fusil, la chasse étant fermée le 31 janvier) durant le retour des oiseaux. Le besoin d'assécher la retenue d'eau est une réponse à l'envasement qui a lieu durant la période hivernale. Cet envasement est dû à la forte concentration de matières en suspens dans les eaux de l'estuaire prises au piège dans la mare. Ces matières sédimentent et créent une couche de vase perturbant les déplacements du chasseur. D'année en année, le phénomène s'empire jusqu'à ce qu'il ne soit plus possible d'y marcher. En s'asséchant pendant la période estivale, d'année en année, cette couche de sédiment durcit, ce qui la rend praticable à la marche.

Ce procédé facilite également l'entretien, car le chasseur peut ainsi passer la tondeuse à l'intérieur de la mare pour faucher les roseaux qui s'y développent. Non seulement la fauche limite l'ombrage, mais en outre elle favorise l'épanouissement de certaines espèces végétales bénéfiques qui ne supportent pas la concurrence. Ainsi, notre tonnayre, singulièrement attentif aux espèces végétales qui se développent dans sa mare, favorise en premier lieu les végétaux consommés par les anatidés.

« Tiens regarde ça, c'est de la pivette, les canards quand ils viennent c'est pour manger ou pour se reposer donc c'est important d'en avoir dans son lac. Il y a aussi cette plante (montrant du doigt une autre plante que je n'ai pas toujours pas à ce jour retrouvée...) ça je ne la connais pas, c'est la première année que j'en ai mais les canards en sont friands aussi, alors je la laisse. Ça par contre (...) c'est une misère, ça s'étend d'année en année même si je fais tout pour l'arracher. Ça retient la vase et ça assèche la bordure. »

Nous avons ici un exemple de chasseur qui observe énormément le comportement du gibier lorsque celui-ci se présente dans sa mare. Il apprend alors de ses observations et adapte ses actions en fonction. Un autre exemple de cette adaptation de la gestion est la création de zones de repos sur le fond de sa mare, là où il y a une « pause naturelle ». Il définit une pause naturelle comme un endroit où instinctivement, quelles que soient les ruses du chasseur le canard vient se poser. En général, lorsque celui-ci s'y pose, il n'en ressort que pour s'en aller. Ce phénomène est selon lui instinctif et quasiment immuable. Malheureusement pour le chasseur, mais heureusement pour le canard, ce « gagnage » se trouve en dehors de la limite maximale de tir, fixée à 70 m. Toutefois au lieu de chercher à la détruire, ce qui pourrait bonifier sa chasse, il favorise la gestion différentielle, constituée d'une alternance de petits roseaux et d'eau libre, qui permet aux gibiers de s'alimenter et de s'abriter du vent sans toutefois lui créer de l'ombre, ce qui gênerait sa chasse.

« Tu vois, là, j'ai une pause naturelle. Quoi que je fasse, même si je rase tout, les canards continuent d'y venir. Du coup je leur laisse un petit peu de roseaux bas pour qu'ils s'abritent du vent quand ils viennent y manger »



Conservation de petites herbacées dans la zone de pose naturelle

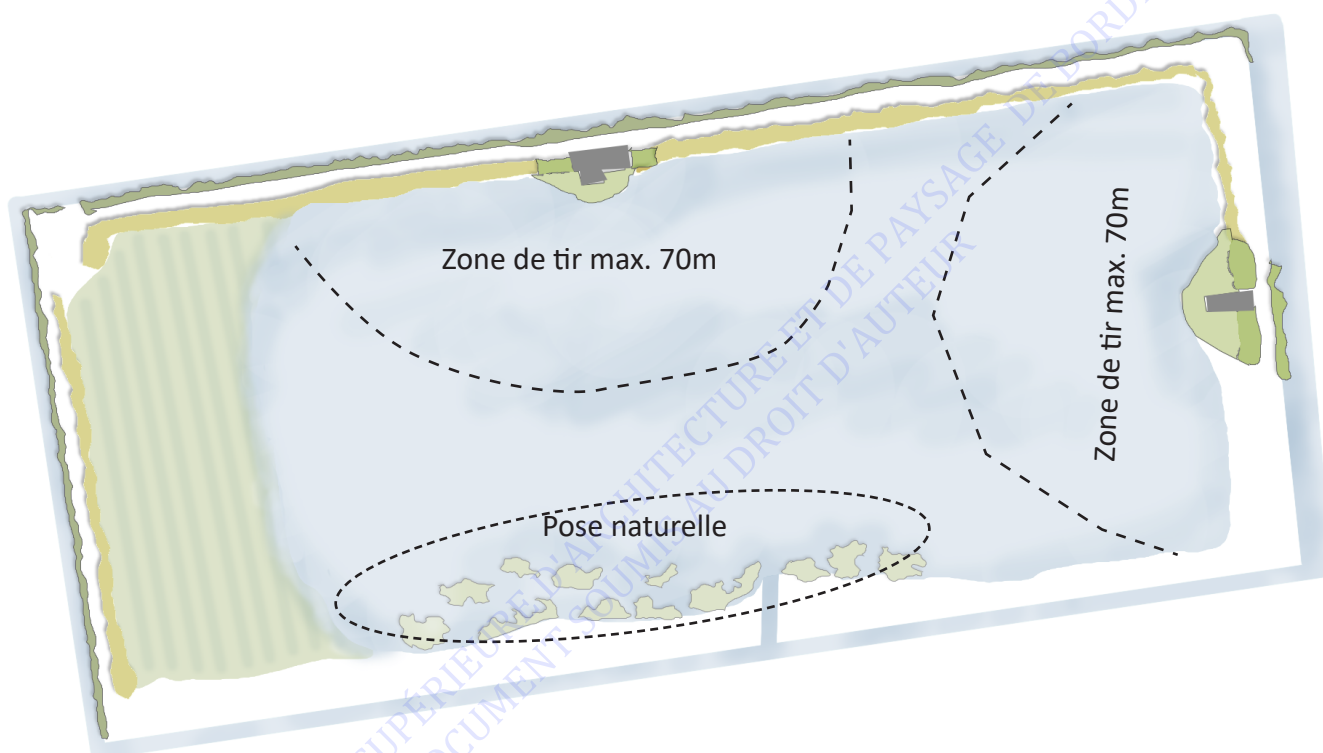
Enfin, le dernier milieu favorisé par la gestion de ce chasseur est une prairie humide légèrement inondée en hiver. Constituée de petits roseaux, il se contente de la faucher à la fin de la belle saison. Ainsi, il dispose tout l'hiver d'une végétation d'une vingtaine de centimètres, les pieds dans l'eau qui favorise les petits limicoles comme les bécassines. Il prend plaisir à en prélever une à la botte de temps en temps.



Prairie humide à bécassine et autres limicoles et échassiers



Schéma de synthèse de la gestion de cette parcelle



ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX
DOCUMENT NUMÉRIQUE AU DROIT D'AUTEUR

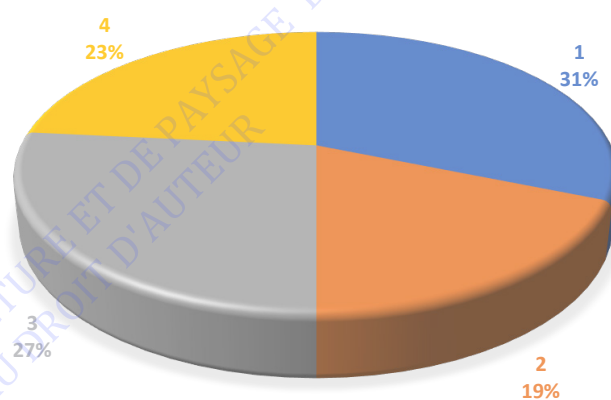
-  Tonne, fixe
-  Matocage, faux cotonier tailler
-  Mare, asséché à partir d'avril, fauché mécaniquement en été puis manuellement en hiver
-  Haie de protection contre les voisins, peut d'entretien, taille quand trop d'ampleur
-  Prairie humide, fauché une fois pas an en été
-  Haie de camouflage et contre le vent rajeunis tout les 4 à 5 ans
-  Prairie mesophile, fauché 2/3 fois en été

Second cas d'étude : La gestion d'une tonne dans le Marais de la vergne :

exemple dans la «grande vergne» Grille d'entretien en figure n°7

Cette installation se situe dans la «grande vergne». elle est située sur une parcelle de 3.2 Ha, répartie comme ceci :

- 1 : 10 000 m² en eau
 - 2: 6 000 m² de roselière fauché annuellement
 - 3: 8 500 m² de roselière fauché tout les 3/4 ans
 - 4: 7 500 m² de roselière mature
- une tonne de 10 m²



L'accès en période hivernale se fait par bateau dans un chemin taillé dans la « vergne » (*phragmites australis*).

La tonne est une installation flottante qui suit le niveau de l'eau. En été, elle est donc posée sur le sol, encastrée dans une « motrace » qui la camoufle lorsque le niveau d'eau n'est pas encore élevé. Cette petite butte de terre, recouverte d'herbe, doit être entretenue, car elle est souvent abîmée en hiver par la montée des eaux et des vagues lors des coups de vent. À cette saison, la tonne dépasse largement du sommet de la roselière, ce qui la rend bien visible dans le paysage.



Les travaux autour de l'installation

La particularité de ce marais est qu'il est inondé une grande partie de l'année, de septembre à mai. En général, les écluses sont réouvertes aux alentours du premier mai, à la fin de la période de reproduction des poissons qui fréquentent les lieux. Cependant, le temps que le marais se vide, les mares de chasse sont souvent encore à blanc, c'est-à-dire totalement inondé, jusqu'en juin. Le temps alloué à la réalisation des travaux est donc très court : de fin juin à début août.

Les chasseurs du marais de la vergne ont toutefois l'avantage d'avoir un marais rempli par les eaux de ruissellements du bassin-versant. Ces eaux ne sont pas comme celles de l'estuaire, chargées en particule. Il y a donc très peu de dépôt limoneux qui s'accumule à chaque saison et ils n'ont pas besoin de vider les mares et d'attendre qu'elles sèchent pour pouvoir y travailler.

Le gros du travail consiste à faucher manuellement la végétation qui essaie de croître dans le lac. Comme il n'est jamais vidé, aucune herbacée ne s'y développe en été ce qui évite d'avoir à faucher. En revanche, le chasseur doit lutter contre les éventuels *phragmites* ainsi que d'autres plantes extrêmement proliférantes comme la *jussie* et la *myriophylle*. Ces plantes sont considérées comme nuisibles par la Commission européenne et représentent également une nuisance pour le chasseur car d'après lui :

- elles consomment énormément d'eau.
- elles produisent énormément de biomasse qui s'accumule au sol et crée de la vase,
- elles empêchent la lumière du soleil de pénétrer jusqu'au fond de l'eau et le développement d'autres végétaux comme la pivette qui est essentielle à l'alimentation des canards sauvages.



Fauche de la roselière jusqu'à quelle ne produise un minimum d'ombre sur le lac

Pour limiter l'ombrage, notre interlocuteur fauche également la roselière en périphérie de sa mare jusqu'à qu'elle soit assez reculée pour ne plus faire d'ombre en face et sur les côtés du poste de tir. Il ne touche en revanche pas la roselière côté nord puisque celle-ci est derrière lui et permet d'abriter le lac des vents froids.



Gestion différenciée des roselières : Roselière rajeunie cette année avec conservation d'une lisière haute pour abriter contre les vent de nord

Lorsque cela est nécessaire, il peut également rajeunir une partie de la roselière plus en profondeur. En effet tous les quatre à cinq ans, il est nécessaire de faucher les roselières, car le chevelu racinaire prend de la hauteur, il est moins longtemps immergé et des adventices comme les *baccharis*, les saules et la ronce peuvent s'y développer. En l'absence de rajeunissement, le milieu pourrait rapidement s'enfricher. Selon lui, il ne faut toutefois pas couper tous les roseaux d'un coup, car ils sont de bons refuges pour la biodiversité. De plus, ils abritent contre le vent et constituent un refuge naturel pour les canards de passage qui cherchent à se reposer pendant la migration. Il pratique donc un fauchage différencié en rajeunissant une parcelle de roseaux chaque année. Il s'est d'ailleurs aperçu que, dans les endroits fauchés trop fréquemment, la jussie se développait plus vite. Lorsque celle-ci devient trop envahissante à un endroit, il laisse une roselière se redévelopper pour la concurrencer et l'éliminer.


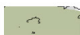






Gestion différenciée des roselières : à gauche roselière mature, à droite roselière rajeunis il y a 1 an

Autrefois beaucoup d'habitants du Blayais possédaient du bétail et notamment des vaches. Tous les détenteurs de bétails disposaient alors une parcelle de « vergne » qu'ils fauchaient à la fin de l'été et s'en servaient pour confectionner du soutrage (de la litière). Aujourd'hui le recul de l'activité d'élevage tend à faire disparaître cette pratique et avec elle l'entretien des roselières et du marais en général.

Schéma bilan de la gestion sur la parcelle



-  Roselière rajeunis tout les 3/4 ans
-  Fourré de Ligneux hygrophile
-  Roselière mature
-  Mare permanente
-  Motrasse et tonne
-  Roselière fauché annuellement

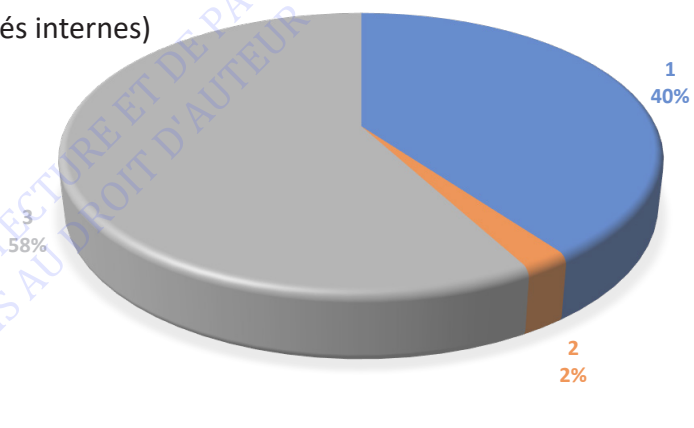


Troisième cas d'étude : La gestion d'une tonne dans le Marais céréalier :

Grille d'entretien en figure n°8

Cette installation se situe dans le marais céréalier. C'est une parcelle privée d'environ 7Ha. La parcelle est rectiligne, mesurant approximativement 150 m de largeur pour 600 m de longueur. Nous pourrions dire qu'il s'agit là d'un « pan » standard, typique de l'organisation du marais après son assèchement au XVII^{ème} siècle. Elle est répartie comme ceci :

- 1 : 28 000 m² en eau (mares temporaires et fossés internes)
 - 2 : 1 500 m² de haie
 - 3 : 40 500 m² de prairie mésophile à foin
- Deux tonnes de -70m²



Cette parcelle dispose de deux installations de chasse sur deux mares différentes. La première mesure 1,3 Ha, la seconde 1,5Ha, le reste de la parcelle est entièrement recouverte d'une prairie à foin. C'est encore l'aspect très ras de la parcelle qui interpelle en premier. Aucun arbre ne vient dépasser de l'horizon. Le champ de vision est ici large et étendu sur les prairies pâturées et les champs céréaliers. Seule une très faible strate arbustive, cantonnée sur les périphéries immédiates des tonnes, contraste avec le vert intense de la prairie.

Les berges des canaux, coulés comme travers, sont parfaitement fauchées. Quelques *baccharis* repoussent par endroit, mais sont aussitôt coupés à la base, ce qui ne leur permet pas de produire une floraison.

Seule une haie de roseaux est conservée sur la limite de propriété longeant la route. Cette haie sert de protection visuelle contre les éventuels regards indiscrets, mais également contre les phares des voitures qui circulent sur cette route relativement passante : elle mène à la centrale nucléaire. Les autres limites ne sont pas maintenues hautes puisqu'il n'y a pas de voisin ou d'activité nuisible et que la parcelle est entourée de canaux qui représentent une barrière physique suffisante.



Pas de voisin, pas d'activité nocturne dans les champs, un fossé relativement large, pas besoin de haie en périphérie de la parcelle

Les espaces de prairies, entre les deux mares, sont constitués de graminées fourragères et sont fauchés une ou deux fois par an pour produire du foin pour les moutons d'un membre de la famille. L'entretien de l'espace représente, en plus de la nécessité au bon déroulement de l'acte de chasse, un besoin agricole. De plus, le « bon entretien » de la parcelle signifie d'avoir un terrain « propre », c'est-à-dire soigneusement fauché, sans ronce, des arbustes taillés et maîtrisés, des berges de fossés bien travaillées etc... Ce travail représente une satisfaction personnelle et traduit un besoin de propreté comme il pourrait avoir en nettoyant sa maison.

Camouflage de l'installation



Une parcelle très rase avec une prairie à foin dominante

En ce qui concerne les mares, nous pourrions encore les qualifier de mares temporaires à faible hauteur d'eau permettant aux anatidés de venir s'y nourrir. Elles sont vidées en général dès la fermeture de la chasse pour leur permettre de ressuyer (séchage progressif), de faucher l'herbe et surtout de durcir la couche de limon qui s'est déposée pendant l'hiver. Le chasseur pratique également sur cette mare un faible labourage, peu profond, qui lui permet juste de mélanger la couche de limon superficielle de l'année avec celle de l'année précédente. Cette pratique reconstitue une croûte de sols plus compacte, qui la repousse des herbes et des petits roseaux et favorise la profusion de la pivette d'année en année.

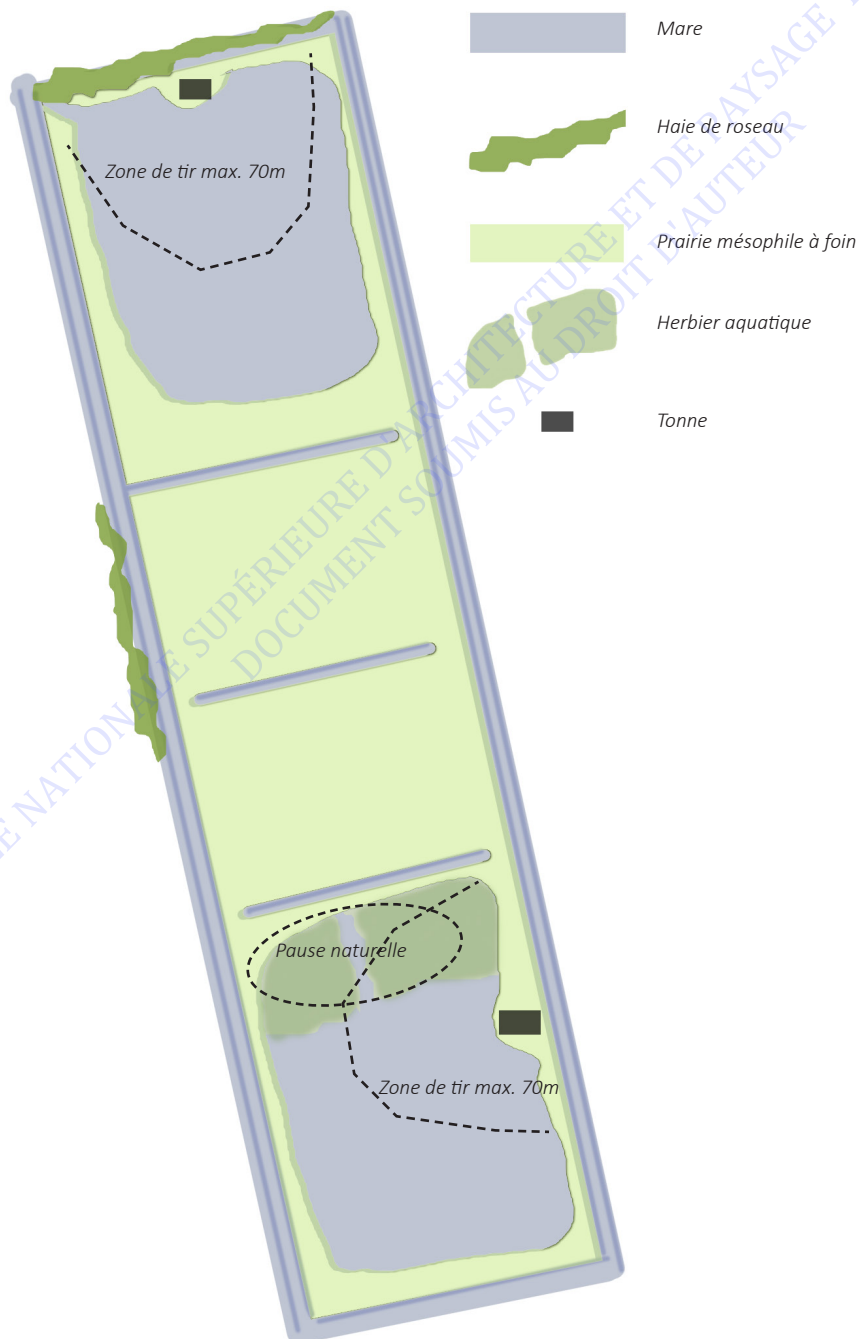
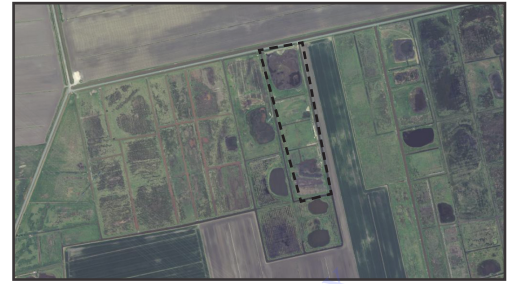
On retrouve également un mode de gestion interne à la mare, basé sur la connaissance du comportement des oiseaux sauvages. En effet, des zones d'herbiers aquatiques sont épargnées de la fauche dans les pauses naturelles et en dehors de la zone de tirs acceptables.

Particularité intéressante de cette parcelle, parmi les deux installations de chasse, l'une n'est pas occupée cette année et n'a donc pas été entretenue. La photo ci-dessous illustre la rapidité avec laquelle, en absence d'entretien, ces milieux se transforment. La mare est entièrement colonisée par une végétation hydrophile, la couche limoneuse est épaisse, extrêmement noire et d'odeur nauséabonde. De faibles pellicules d'eau persistent encore dans les aspérités du sol et sont envahies par des algues filamenteuses vertes, témoignant de l'eutrophisation du sol.



Une mare de chasse après seulement un an sans entretien

Schéma bilan de la gestion sur la parcelle

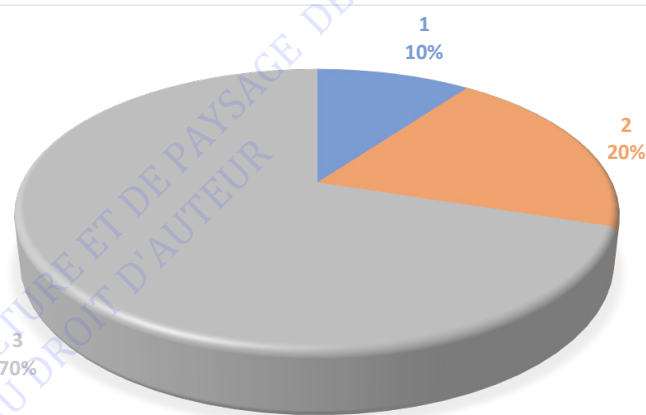


Quatrième étude de cas : La gestion du tonne sur le DPM

Grille d'entretien en figure n°9

La parcelle mesure environ 2,5 Ha et est répartie comme ceux-ci :

- 1 : 2 500 m² en eau, sous la forme de mare temporaire
- 2 : 5 000 m² de roselière fauchée annuellement
- 3 : 17 500 m² de prairie mésophile à foin



Cette parcelle est, là encore, à la végétation dominante rase. Elle est entièrement fauchée, toujours pour limiter l'ombre sur le plan d'eau. Le chasseur a apporté une attention particulière à la roselière qui fait front à la Gironde, par où arrive le gibier. La roselière est entièrement fauchée pour permettre aux anatidés de repérer la mare de loin, mais également au chasseur de pouvoir les observer facilement. Les fauches régulières, ainsi que le niveau de la parcelle (4 mètres au-dessus du niveau de la mer), permettent à la terre de bien ressuyer. Comme le terre est asséchée, les espèces fourragères se développent : ainsi la prairie est majoritairement composée de graminées fourragères que le chasseur transforme en bottes de foin.

Les abords de la parcelle sont constitués d'une frênaie haute et dense ainsi que d'une roselière épaisse en bord d'estuaire. Le milieu aurait donc tendance à rapidement se transformer en mégaphorbiaie puis en frênaie en absence de fauche régulière. Celle-ci est effectuée une ou deux fois par an, en période estivale. Le chasseur profite de l'occasion pour venir tondre dans la mare. Il vide la mare dès la fermeture de la chasse. Pour lui, « le plus tôt est le mieux » : ainsi le dépôt limoneux apporté par les eaux de l'estuaire peut sécher longuement et durcir pour être circulaire.



Parcelle prête pour attaquer la saison de chasse

En comparaison des autres installations du territoire, celle-ci est de petite taille. Son lac étant de faible dimension, le chasseur est à distance raisonnable depuis son poste de tir, quel que soit l'endroit de pause du gibier. Aucune gestion différenciée n'est pratiquée à l'intérieur de la mare. Le propriétaire arrive plus rapidement à maîtriser la végétation que dans les autres installations. En revanche, la proximité immédiate de l'estuaire engendre un autre travail extrêmement chronophage : le nettoyage de la berge. À chaque coup de mauvais temps, de forte pluie et de gros coefficient, l'estuaire dépose sur la rive les déchets qu'il transporte, morceaux de plastiques, bidons, bouteilles, cordages... mais également de grosses quantités de bois.

En plus du nettoyage, le propriétaire assure une protection contre l'érosion. Il surveille avec attention l'état de la berge et peut éventuellement la réparer en cas de dégradation suite à une tempête. Ici, elle ne demande pas un entretien conséquent, car dans les années 70, le père du chasseur actuel a consolidé toute la rive par la mise en place de rochers et de grillage.



Une mare de petite taille qui n'incite pas le chasseur à travailler l'espace de façon différencié

Schéma bilan de la gestion sur la parcelle

arrivage du gibier



Conclusion : À travers ces différentes études de cas, nous pouvons nous rendre compte de la diversité des pratiques de gestion des chasseurs à la tonne. Elles sont fortement conditionnées par les caractéristiques du milieu dans lequel évolue le tonnayre. Ainsi il adapte sa pratique au fur et à mesure de l'acquisition des connaissances que lui agrée sa passion. Toutefois, il semblerait que nous puissions dégager quelques principes d'aménagement de l'espace commun entre les chasseurs et la fédération.

En premier lieu, il apparaîtrait que les acteurs cynégétiques favorisent et encouragent la présence d'eau sur le territoire. Toutefois le tonnayre y accorde plus d'importance que la fédération. Il privilégie la confection et l'entretien des lagunes de faibles hauteurs d'eau, dès lors que les variations du niveau de l'eau le lui permettent (partout sauf dans le marais de la vergne). La gestion hydraulique est dépendante de deux facteurs : la provenance de l'eau, mais également la prédilection du chasseur. Par exemple, lorsque les mares sont remplies avec l'eau de l'estuaire, chargées en particules, les retenues d'eau doivent être asséchées une partie de l'année, pour limiter l'envasement. Les mares alimentées en eau douce qui provient de la pluviométrie et des bassins versants, n'ont pas besoin d'être asséchées.

En parallèle, lorsque la flaque nécessite un asséchage, le chasseur choisit en fonction de ses attentes, la période d'assèchement. Celle-ci peut commencer dès début février, à la fermeture de la chasse. Elle peut également être repoussée à mars/avril pour que les oiseaux de retour de migration en bénéficient. Parfois, la vidange est reportée jusqu'en juin pour favoriser la nidification des canards sédentaires.

Le tonnayre a une double responsabilité à l'année : assurer une veille hydrique pour maintenir une présence d'eau suffisante à l'intérieur du marais et gérer la circulation des flux hydrauliques par l'entretien des canaux. En effet, il participe financièrement au curage des ouvrages hydrauliques qui bordent sa parcelle. Il dispose de partenariats qui encouragent les propriétaires à faire curer les fossés tous les 4 à 5 ans.

II. CHASSE AU GIBIERS D'EAU ET GESTION DU TERRITOIRE

Le second point important est la conservation par la chasse, d'une multitude de milieux ouverts. La fédération s'illustre particulièrement dans cet exercice, étant propriétaire d'environ 375 Ha de prairies. Les chasseurs individuels disposent en moyenne de 2 Ha de terrain attenant à la mare de chasse. Ces 2 Ha de terrain sont souvent fauchés pour limiter le développement de strates arbustives et arborées qui gêneraient par l'ombre produite, le bon déroulement de la chasse. Ces milieux ouverts varient entre prairie humide, jonchaie, végétation aquatique et petits roseaux en fonction des potentialités du terrain et des aspirations du chasseur. Souvent ces différents milieux, considérés comme des habitats d'intérêt, se jouxtent au sein d'une même parcelle. Cette diversité est issue de gestion différenciée par le chasseur qui adapte ses pratiques en fonction de ses connaissances écologiques, du fonctionnement et de l'évolution de son territoire.

Plus généralement, le chasseur joue un rôle important sur la composition du milieu, notamment sur la présence et l'emplacement de certaines formations végétales. Les roselières, par exemple, sont les seules strates végétales hautes favorisées par les chasseurs. Elles prennent systématiquement place sur la périphérie de la parcelle et répondent à un besoin de protection : physique contre les intrus, climatique contre le vent. Toutes les autres formations arbustives sont proscrites, particulièrement les fourrés qui sont systématiquement éradiqués. La fédération, moins sectaire par rapport aux typologies végétales, promeut également les milieux arborés.

III. PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DES PAYSAGES DES MARAIS DU BLAYAIS EN FONCTION DES PRATIQUES CYNÉGÉTIQUES



A. Influence de la chasse sur les paysages des marais du blayais

La Gironde représente le territoire français ayant le plus grand nombre d'installations de chasse aux gibiers d'eau à poste fixe nocturne, avec 2397 installations soumises à déclaration préfectorale (source : chasseur33.com). La taille moyenne de ces installations est d'environ 1Ha de marres et 2Ha de terrain attenant, soit des milliers d'Ha de zones humides conservés et gérés par l'action individuelle des chasseurs. À ces installations, s'ajoutent les terrains acquis et gérés par la FDC33 qui représentent environ 850 Ha (842.57 en 2020) ainsi que ceux des regroupements cynégétiques type ACCA (environ 100 Ha en 2020). Rien que dans l'ensemble des marais du Blayais, on peut estimer à 900 Hectares la superficie de zones humides en possession des chasseurs. 400 Hectares appartiennent à la fédération et le reste à des propriétaires privés.

Nous avons vu dans la partie précédente que chacun de ces acteurs dispose de pratiques de gestion qui façonnent des formes paysagères singulières. Nous pouvons alors nous demander : quelle place ces formes paysagères occupent-elles à l'échelle du territoire ? Et par conséquent, ont-elles ou non une influence observable dans le paysage ?

La première réponse que nous apportons à ces questions est que la pratique de la

chasse à la tonne, a permis dans les endroits à fort potentiel agricole, de limiter la spécificité des usages et du paysage : mono-culture, boisement du littoral et du bas marais, aménagement d'un réseau hydraulique, etc. Il est possible de constater l'impact de ces pratiques sur une partie de la frange estuarienne, sur le marais céréalier où le caractère du terrain permet un bon drainage et une mise en culture des terres. Le remembrement, dû à la création de la centrale, le déclin d'activité d'élevage ainsi que la régression de cultures traditionnelles comme la jonciculture⁴², ont largement servi à la diffusion de l'agriculture intensive et à la création d'un véritable *openfield* dans le marais. En l'absence de chasseurs de gibier d'eau et sans le travail de la fédération, nous pouvons prétendre que les cultures céréalières se répandraient encore plus sur les terres drainables, ou au contraire ces terres seraient enfrichées.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BOULOGNE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR DE BOULOGNE

42 : Culture traditionnelle du jonc pour l'artisanat



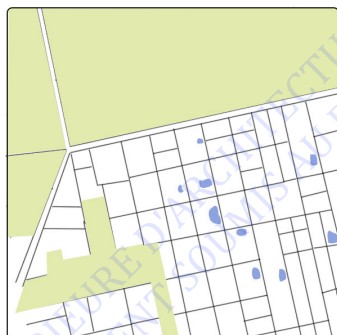
1934

Un parcellaire géométrique dû à l'assèchement du marais.
Polyculture où se mélangent cultures céréalières, cultures fourragères et pâturages sur de petites surfaces.
Présence de marres de tonnes de petite taille



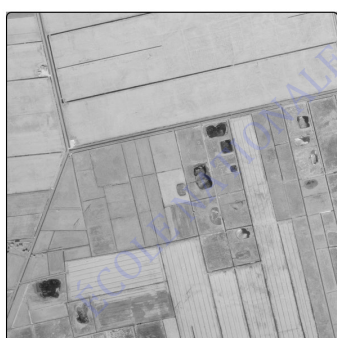
1973

Pas de changement du parcellaire, mais des traces de spécialisation de certaines parcelles proches
Les marres de tonnes semblent moins nombreuses.



1984

Le remembrement a commencé sur une partie du territoire. Le parcellaire est moins morcelé, les parcelles sont plus grandes et se spécialisent en céréaliculture. Des fossés ont été bouchés, mais leur trace demeure dans le paysage.
De nombreuses marres de tonne disparaissent, mais les réchappées s'agrandissent.



1995

Le remembrement est terminé.
La céréaliculture intensive s'est fortement développée en grignotant les prairies, les pâturages et les installations de chasse.
Les tonnes restantes sont regroupées sur des parcelles ayant échappé à la diffusion de l'agriculture intensive et leur taille augmente considérablement.



2018

Les installations présentes en 1995 ont perduré et se sont encore agrandies.
Quelques terres cultivées ont changé d'activité et sont à nouveau des prairies humides.
Dont en pointillé rouge une parcelle de la FDC33

Par la suite, les chasseurs exercent une influence considérable sur la végétation du marais. En effet, la fédération, tout comme les chasseurs individuels, favorisent grandement la conservation des milieux ouverts. L'endroit où cette conservation est la plus perceptible est sûrement la frange estuarienne : en effet les installations de chasse représentent les seuls espaces qui disposaient d'une végétation assez rase pour permettre la vue sur l'estuaire. En l'absence de perturbation fréquente du milieu (fauche annuelle), les mégaphorbiaies⁴³ se développent extrêmement vite. Leur expansion favorise l'apparition des boisements humides. Ces derniers finiraient à terme par envahir tous les espaces dénués d'agriculture intensive, et formeraient ainsi un dyptique agriculture/frênaie.

Dans les espaces où l'agriculture intensive ne peut s'implanter en raison de la nature trop humide du sol, comme le bas marais, les chasseurs ont également une influence considérable sur la végétation. Par besoin d'une végétation rase pour limiter l'ombrage sur leur mare, ils favorisent la présence de prairies humides et limitent la progression des boisements sans pour autant les éradiquer : ils les laissent vivre pour autant que ces boisements ne les gênent pas. Il résulte que dans le bas marais, la présence de boisements est inversement proportionnelle à la pression de chasse.

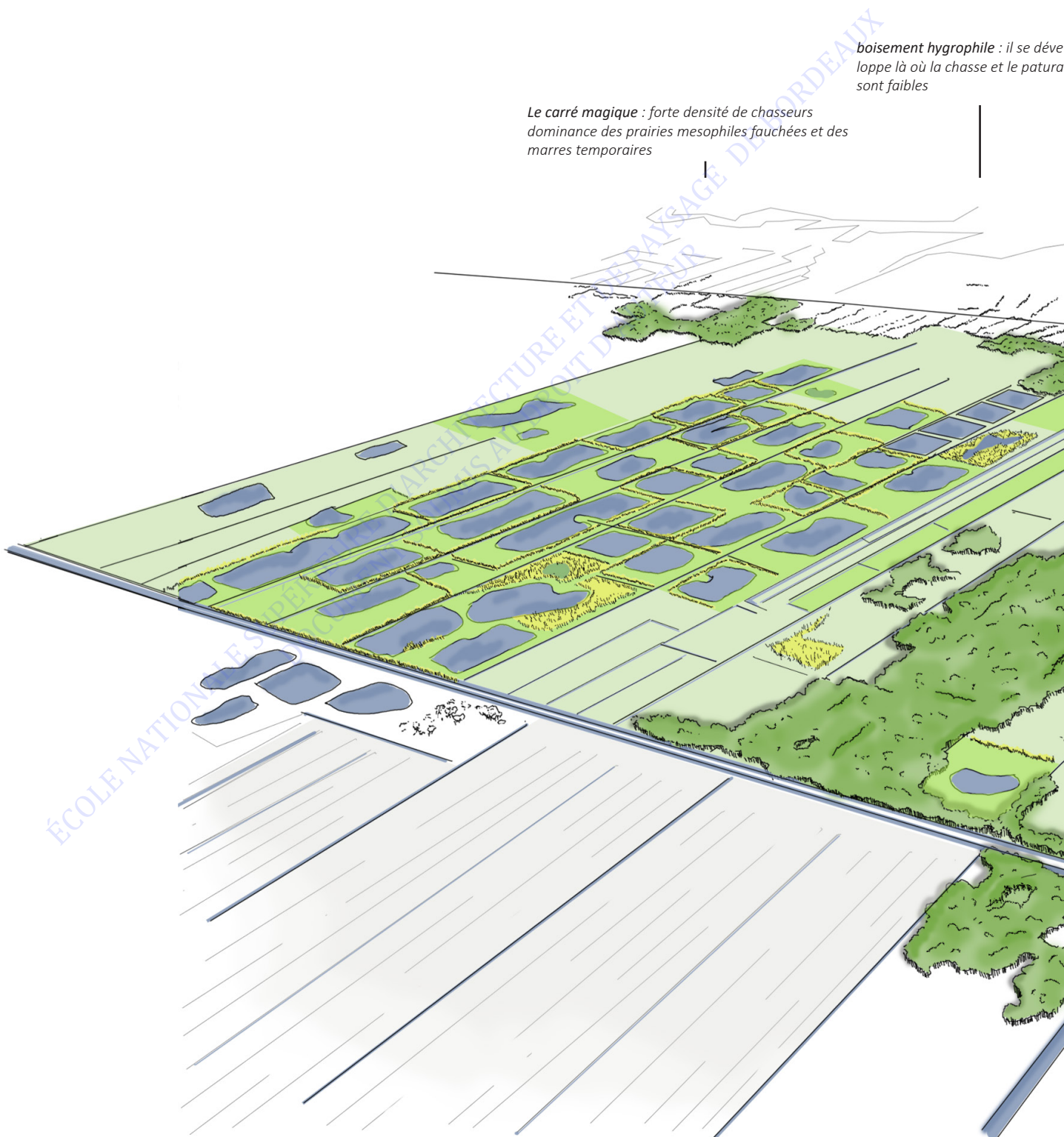
Cette notion de végétation liée à la pression de chasse doit être soulignée sur cette partie du territoire. En effet, la qualité des interactions sociales entre tous les acteurs joue un rôle prépondérant dans l'existence de formations végétales comme les haies mixtes et les roselières. Naturellement, plus la densité de chasseurs est importante plus il existe d'interactions entre eux. La nature de celles-ci, suivant qu'elles sont majoritairement cordiales ou non, amène alors à des gestions différentes des limites de propriétés. Bien souvent, lorsque l'entente avec le voisin immédiat est cordiale, que les deux parties respectent les accords tacites, et pour ne pas perturber son voisin dans sa pratique de chasse, les limites de propriétés sont faiblement végétalisées. Dans le cas contraire, elles peuvent être hautes et denses de façon à s'isoler le plus possible des multiples nuisances.

En plus des interactions entre voisins directs, des sentiments tels la jalousie (entre chasseurs) ou la haine (« activiste écologique ») apparaissent. Ainsi, les chasseurs craignent le vol et les détériorations des installations, délits réguliers dans ces territoires reculés mais étonnamment fréquentés, ce qui conduit les chasseurs propriétaires à se barricader. Le paysage se referme alors derrière d'épaisses haies et de portails de fer, masquant la diversité, la beauté et l'écologie des habitats entretenus par les chasseurs.

Enfin, par leurs pratiques nécessitant des surfaces en eau conséquentes, les chasseurs influent sur la présence et la qualité de la ressource hydraulique. Ils créent et entretiennent des marres temporaires, de superficie plus ou moins grande. On peut d'ailleurs noter que la taille des marres a fortement augmenté au fil des ans. Par conséquent, leur visibilité dans le paysage est d'autant plus marquante lorsque la végétation permet de les observer. Par l'inondation ou l'exondation de ces retenues d'eau artificielles, les chasseurs jouent un rôle important dans la lecture saisonnière du paysage : ils transforment rapidement le territoire d'une constellation de plans d'eau en vastes espaces de prairies humides.

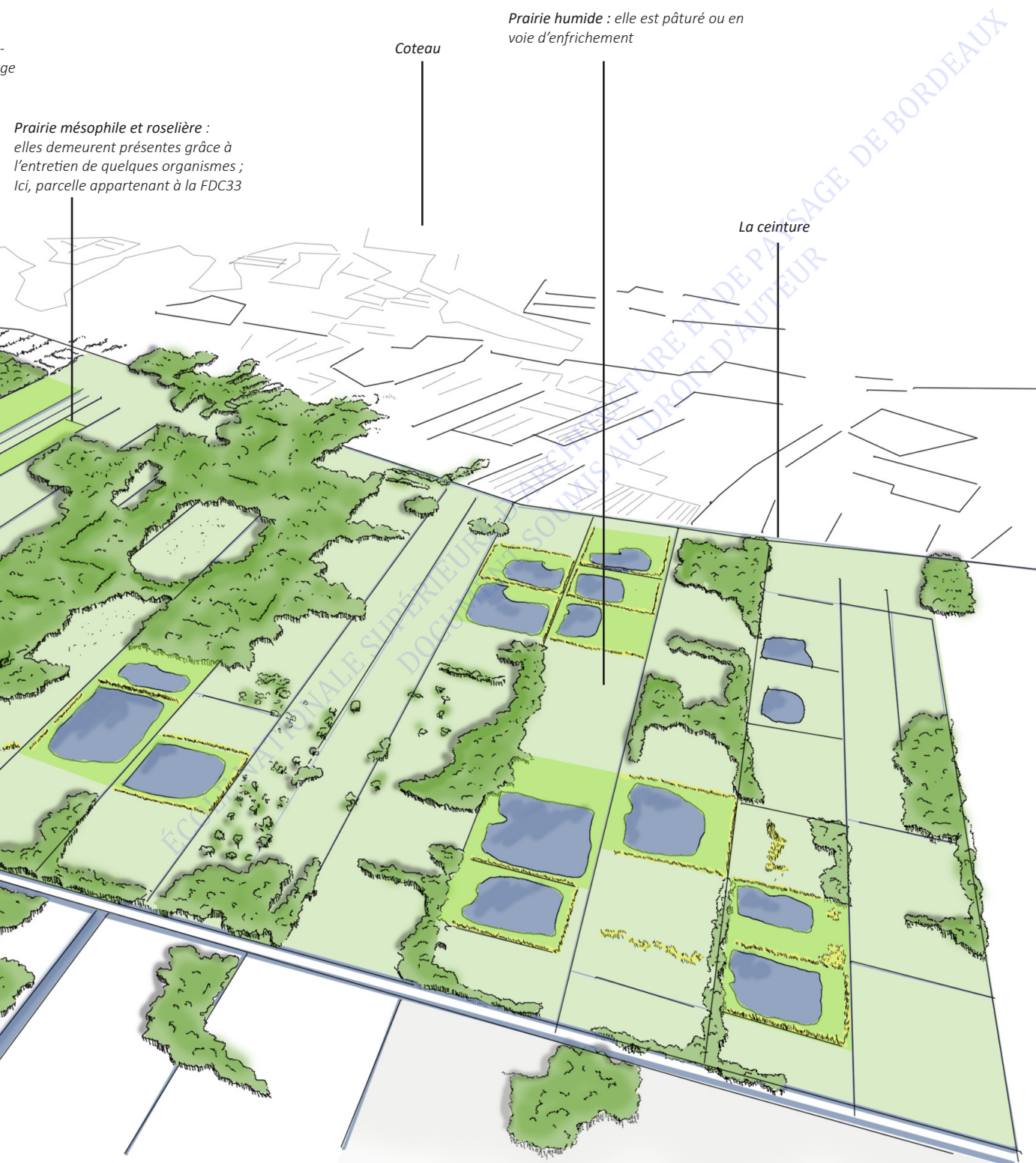
43 : Formation végétale constituée d'une prairie dense de roseaux et de hautes plantes herbacées vivaces (1,5 à 2 mètres de haut), située en zone alluviale sur sol frais, plutôt eutrophe et humide. Elle peut être périodiquement mais brièvement inondée. Source : <https://www.actu-environnement.com/>

*Bloc diagramme de synthèse de l'influence de la chasse sur les paysages des marais du Blayais
Le bas marais à Braud et St Louis*



*Le carré magique : forte densité de chasseurs
dominance des prairies mesophiles fauchées et des
marres temporaires*

*boisement hygrophile : il se développe
là où la chasse et le pâturage
sont faibles*



B. Influence d'un succès ou d'un échec de la chasse «durable»

Maintenant que nous avons démontré le rôle des chasseurs dans l'existence des formes paysagères singulières des marais du Blayais, quel effet l'émergence d'une chasse écologique aura-t-elle sur l'avenir de ces paysages ?

Actuellement les actions croisées de la fédération et des chasseurs individuels permettent de maintenir le paysage du marais dans un état de conservation acceptable, d'un point de vue écologique. Cependant, les faibles interactions entre représentants et pratiquants ne présagent pas d'un changement radical de la gestion et du paysage façonné par ces pratiques. Il est du ressort des chasseurs de s'impliquer collectivement dans la diffusion du rôle de « premier écologiste de France » : elle pourrait être la réelle devise de la « chasse durable ». Ainsi, ils doivent œuvrer à la réalisation des objectifs fixés par les SDGC locaux. Si la tendance locale semble aller vers le renfermement, le salut pourrait venir d'une remobilisation du tissu associatif local pour encourager et diffuser de nouvelles pratiques de gestion chez les chasseurs les moins informés.

Il n'est pas de mon ressort de juger. Mais, l'élaboration d'un atlas complet des pratiques cynégétiques en faveur des zones humides, permettrait de faire un état des lieux de ces pratiques et d'identifier celles qui devraient être encouragées. Dans ce cadre, il serait possible de mettre en place des missions locales pour inciter les chasseurs à agir selon les objectifs définis. Le paysage s'en trouverait profondément transformé. Par exemple, on estime que si les chasseurs jouaient de la transparence, à l'instar de la fédération, en abaissant les portails et les haies, le paysage du marais serait bien plus lisible : il pourrait être compris de tous. On pourrait également voir des changements notables sur la présence saisonnière de la ressource hydraulique par à une incitation à vider les marres plus tardivement. De fil en aiguille, la qualité de la ressource serait largement améliorée si la rétention de l'eau douce augmentait, la circulation des eaux était facilitée...

De plus les associations locales pourraient s'investir , avec l'aide de la fédération

dans des missions de gestion territoriale. Il existe à l'échelle du département de la Gironde des groupements de chasseurs qui s'occupent eux-mêmes d'une partie du territoire pour le compte de tiers extérieurs. De même, les marais du Blayais disposent de nombreuses parcelles délaissées, où les chasseurs pourraient affirmer leur rôle de gestionnaire et de protecteur des zones humides locales.

Il semblerait qu'aujourd'hui la démarche cynégétique institutionnelle, qualifiée de chasse « durable », soit une réponse aux nombreuses critiques, agressions voire attaques dont fait preuve le monde de la chasse. Comme nous l'avons expliqué au début de cette étude, la chasse durable se démarque des autres chasses (gestion, cueillette) par une volonté d'agir positivement sur les milieux et les biotopes. De la réalisation des objectifs environnementaux qu'elle se fixe et de la reconnaissance de l'opinion public à son apport pour le maintien de la biodiversité, dépend certainement l'avenir de la chasse et des paysages sous son influence.

Cependant, l'existence de cette chasse est de plus en plus menacée par la montée en puissance de ses opposants, notamment sur le plan législatif. En effet, la législation qui autorise cette pratique est fragile. La chasse nocturne, quelle que soit sa forme, est catégoriquement interdite par le code rural depuis 1844. Cependant, la chasse à la tonne - rappelons-le : la chasse à la tonne est une pratique essentiellement nocturne - existe exclusivement sur dérogation départementale du fait de son caractère traditionnel. Cette dérogation est applicable dans seulement vingt-et-un départements côtiers et dans les zones humides où elle revêt cette dimension patrimoniale et culturelle.

En plus de cette fragilité dérogatoire, la chasse à la tonne est menacée par l'utilisation d'appellants. En effet, elle implique l'utilisation de gibiers domestiques, élevés par le chasseur et dont le rôle est d'attirer le gibier sauvage sur l'installation. L'utilisation d'appellants vivants n'est pas autorisée partout en Europe, ni même partout en France. À ce jour, les tonnayres jouissent de ce droit, essentiel à la pratique de cette chasse. Cependant, la montée en puissance de la pensée animaliste menace cette pratique. De nouvelles lois voient le jour chaque année pour assurer le bien-être animal. La toute récente LOI n° 2021-1539 du 30 novembre 2021, visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes, risque de limiter la possession d'animaux considérés comme sauvages. Par exemple, la détention d'oiseaux appartenant à la sauvagine (ensemble qui désigne l'ensemble des oiseaux sauvages) serait prohibée.

La chasse, dans sa globalité, mais particulièrement les chasses dites traditionnelles, sont donc menacées de disparition à court terme. Certaines d'entre elles, parce qu'elles ne disposent plus que d'un faible nombre de pratiquants, et qu'elles ont d'ores et déjà subi les effets du mouvement anti-chasse, ont déjà disparu. Ce sont les chasses à la glue, aux pentes et à la matole, mais aussi les tenderies aux grives et vanneaux... D'autres chasses, dont les pratiquants sont plus nombreux et aptes à défendre leurs traditions, sont malgré tout fortement menacées. Il est fort à parier que prochainement les chasses du pigeon ramier et des anatidés avec appellant seront sur la liste des restrictions.

La disparition de certaines chasses, comme celle à la tonne, aurait alors de lourdes conséquences sur les paysages des territoires où elles sont fortement représentées. Pour les marais du Blayais, on pourrait largement imaginer qu'en cas d'échec politique de la chasse durable, la disparition de la chasse à la tonne sur ce territoire entraînerait la perte d'un nombre important d'acteurs bénévoles. Or ces acteurs sont essentiels à la veille hydrique et écologique du marais. Il faudrait donc compenser leurs actions sur les cinq cents hectares qu'ils occupent, afin d'assurer, au minimum, le fonctionnement du marais actuel.

Cependant le coût lié à ces actions représenterait alors telle une charge financière qu'elle serait insupportables pour les différents services publics actifs. Et en fonction de l'ampleur des travaux, l'entretien à réaliser sur le territoire devrait être au mieux allégé, au pire abandonné ou, si possible confié à la gestion d'un autre organisme qui en assumerait les coûts. L'avenir le plus probable serait alors une nouvelle déprise de l'espace - **la précédente déprise au eu lieu au moment de la crise de la vache folle**. Elle se solderait à nouveau, par une dynamique d'enfrichement conséquente des espaces les plus humides ou les plus à risques. Le bas marais et la frange estuarienne verraient alors leurs paysages se simplifier (seule la forêt perdurerait et, selon le climax, deviendrait une frênaie ou une chênaie) et se refermer considérablement. Les parcelles les plus intéressantes, c'est-à-dire celles à proximité directe de champs de céréales en activité, seraient sûrement annexées par les céréaliers qui pourraient, ainsi, augmenter leur SAU⁴⁴ tout en gardant un groupement de terres limitant les coûts d'exploitation. Il est fort à gager que l'agriculture intensive se développerait davantage encore, au sein du marais céréalier. Enfin, les marres temporaires ou permanentes disparaîtraient quasiment du paysage et ne perdureraient plus que dans les faibles réserves naturelles et réserves de chasse et de faunes sauvages. Le potentiel d'accueil de la faune aquatique serait alors fortement restreint et ne pourrait plus compter que sur une bonne gestion du réseau de canaux et fossés pour exister. Toutefois, la gestion du réseau hydrographique commun, c'est à dire de l'ensemble des ouvrages extérieurs aux propriétés privées, qui régissent les niveaux d'eau générale du marais, sont à la charge d'une ASA (Association Syndicale Autorisée). Ainsi, les membres de l'association votent les décisions en matière de gestion. Le nombre de bulletins personnels lors de ces votes est proportionnel à la superficie possédée par le propriétaire. Les grands propriétaires terriens, tels que les céréaliers sont donc plus influents que les petits. Par conséquent, si les chasseurs venaient à disparaître du marais du Blayais, les céréaliculteurs auraient une opposition très affaiblie qui ne pourrait pas contrebalancer leurs décisions. Ces grands propriétaires dévoieraient la gestion hydraulique du marais à leur profit, ce qui bouleverserait grandement le paysage.

44: Surface Agricole Utilisée

CONCLUSION GÉNÉRALE



Pour conclure cette étude, nous rappelons que, dans notre société moderne, le développement d'une pensée écologique, fondamentalement opposée à la pratique de la chasse, menace le monde cynégétique comme jamais auparavant. Une nouvelle démarche, qui vise encadrer la pratique de la chasse pour justifier son existence, voit alors le jour sous le concept de « chasse durable ». Cette nouvelle aventure cherche à articuler sa défense autour des trois piliers du développement durable à savoir : l'économie, le social et l'environnement, qui représente une nouveauté majeure par rapport aux précédents concepts. La chasse durable cherche fortement à affirmer et à diffuser l'importance écologique du chasseur. Pour ces raisons, les instances tendent à s'illustrer dans la gestion et la protection des milieux naturels. Elles mettent en place des documents d'orientation, comme les SDGC, qui se traduisent concrètement en plan de gestion à l'échelon local. Ces plans de de gestion se déclinent en directives précises des pratiques à réaliser conformément aux objectifs environnementaux. Ces objectifs doivent être soutenus totalement par la communauté des chasseurs. Ils devraient s'engager, voire s'obliger, à rétablir l'image de défenseurs de l'environnement et ainsi briser les attaques, injustifiées, sur les préjudices environnementaux qu'ils sont réputés commettre. Ils devraient former une véritable coalition pour imposer la politique de gestion à l'ensemble des territoires sous influence des pratiques cynégétiques ou vacants. Les modifications sur les paysages pourraient ainsi être ambitieuses : écologiquement et esthétiquement mélioratives.

Dans le cas des marais du Blayais, nous pouvons affirmer après cette étude que les chasseurs de gibiers d'eau jouent un rôle importants dans l'existence et la conservation des paysages locaux. Par leurs pratiques, ils influencent physiquement l'organisation spatiale et les biotopes. Les avis et les discours des chasseurs, en ce qui concerne la gestion durable des zones humides, sont variés. Ils reflètent une multitude de pratiques de gestion qui préserve la richesse écologique de ce marais. Cependant, cette diversité est également source de conflit : elle entraîne une segmentation de l'espace et la ségrégation des pratiquants. Le dialogue entre dirigeants, associations et pratiquants peine à se faire et chacun joue son rôle sans concertation.

Les préconisations souhaitées par les documents d'orientation cynégétique ne sont majoritairement appuyées que par la fédération. Il semblerait donc que, à ce jour, l'essor de la chasse durable n'aura que peu d'influence sur les paysages des marais du Blavais. La prospective la plus probable est donc un maintien des dynamiques actuelles qui tend vers la conservation des paysages existants.

Dans un but d'appropriation globale des arguments de la chasse durable, il est envisageable de mener une mission locale pour encourager la participation des chasseurs. Les associations locales, comme l'ont montré les différentes manifestations de protestation de 2021, ont la capacité de mobiliser plus facilement leurs adhérents. Elles fédéreraient alors les chasseurs et serviraient d'intermédiaire entre pratiquants et dirigeants pour la réalisation des projets de gestion des territoires. L'entrée en la matière par le biais du paysage est une des solutions pour étudier, encadrer et diffuser les pratiques de gestion en collaboration avec tous les acteurs qui se regroupent pour la protection de la vie sauvage. Cette collaboration renforcera le poids politique du chasseur dans toutes les prises de décision relatives aux grandes orientations territoriales.

Enfin, je juge bon de rappeler que ce travail relate de l'influence d'une chasse particulière sur le paysage d'un territoire précis. La chasse à la tonne, bien que cette pratique soit majoritaire sur le territoire, n'est pas exclusive. Par conséquent, les autres formes d'expression de la chasse peuvent également avoir une influence sur ces paysages. Leurs apports, tant dans la gestion du territoire que dans le succès d'une chasse écologisée, ne doivent pas être oubliés, même si, jusqu'à ce jour, ils n'ont pas été démontrés. De plus, nous avons vu que les pratiques de gestion assurées par les chasseurs de gibiers d'eau sont pleinement dépendantes de la nature du biotope sur lequel ils évoluent. Il reste donc de nombreuses pratiques et de nombreux territoires à étudier pour affirmer que les marais du Blavais sont un cas général ou au contraire une singularité ; que les chasseurs sont des acteurs incontournables de nos paysages français ; enfin que la chasse durable deviendra un nouveau moteur dans la gestion des territoires et des paysages, si elle ne veut pas disparaître.

ANNEXES

Annexe n°1 Inventaire photographique, transect à la découverte du paysage de la frange estuarienne



La vue sur l'estuaire apparaît et disparaît à un rythme effréné. Les transitions végétales peuvent être brutales.

La marche y est difficile : il faut accepter s'aventurer dans les chemins gagnés sur les herbes pour, au bout, toujours y découvrir les tonnes et les emblématiques carrelets.



Cet espace porte des marques récentes de déprise et l'on y rencontre au fur et à mesure du chemin, de nombreux stades d'enfrichement différents.



Etat entretenu : installation de chasse, vaste prairie ouverte



Premier stade d'enrichissement d'une prairie : développement des bisannuels et premiers ligneux



Enrichissement d'une marre de tonne abandonnée : développement d'une megaphorbiaie



Stade pré_forestier : boisement très dense majoritairement constitué de *Fraxinus excelsior*

Annexe n°2 Inventaire photographique Marais céréalier



Omniprésence de la céréaliculture, des routes doublées de canaux dans une linéarité infinie



Quelques prairies insuffisamment pâturées ou en déprise d'activité, envahies par les ronces : boisement en cour.



Quelques prairies humides où subsiste du pâturage extensif.



De rares marres temporaires où se pratique la chasse à la tonne. Difficilement accessibles et protégées derrière haies et portails, elles passeraient facilement inaperçue dans cet étendue agraire.

Annexe n°3 Inventaire photographique, transect à la découverte des secrètes mares de tonnes



Un paysage toujours linéaire. Routes interminables doublées de douves et de murailles végétales impénétrables



Prairies humides, tourbeuses ou les bovins viennent paître entre les touffes de jonc.



Megaphorbiaie et roselière



Portails de fortune, haies épaisses, tout est fait pour que ni le pas ni le regard ne puissent pénétrer l'intimité des propriétés



Cependant perché en haut d'un arbre, dans les trous d'une haie mal taillée ou par delà les portails, elles sont bien là. Paysage caché

Annexe n°4 Inventaire photographique, Cheminement à la découverte du paysage de la vergne.



Digue de séparation entre la petite et la grande vergne.
Boisement hygrophile à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*.
Inondée lors des forts épisodes pluvieux



Des cheminements arrachés aux roselières.
Sur l'image ci-dessus on peut observer la gestion différenciée des chasseurs sur les roselières avec, au centre, un chemin fauché chaque année ; à gauche une roselière mature ; et à droite une roselière fauché un an auparavant.
À l'horizon, la végétation de la digue de protection ainsi que les remarquables lignes à hautes tensions.





De vastes marres gagnées dans la roselière pour la chasse à la tonne.



Les installations de chasse. La tonne, installée dans sa «Motrace» qui permet de la camoufler aux yeux des oiseaux de passage



D'importantes variations saisonnières du paysage due à la montée des eaux hivernales. Ici la même installation en hiver et en été.

En hiver, les installations sont bien plus visibles car elles ne sont plus camouflées par la motrace. Elles ressortent ainsi comme des champignons sur la surface lisse des marres.

FIGURES

Figure n°1 : Cartographie du réseau de protection. Source : Atlas, les zones humides acquises et gérées par la fédération des chasseurs de la Gironde. p.35

Réseau Natura 2000



Protection par les acteurs cynégétiques



ZICO- ZNIEFF



Protection par le Conseil départemental de la Gironde

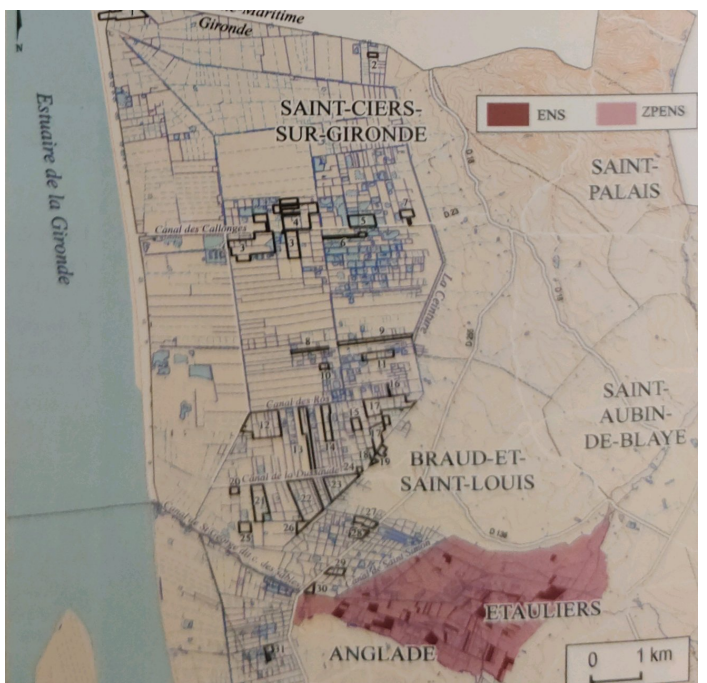


Figure n°2 : Principe de fonctionnement de la ceinture. Source : www.gironde.fr/environnement/atlas-des-paysages-de-la-gironde

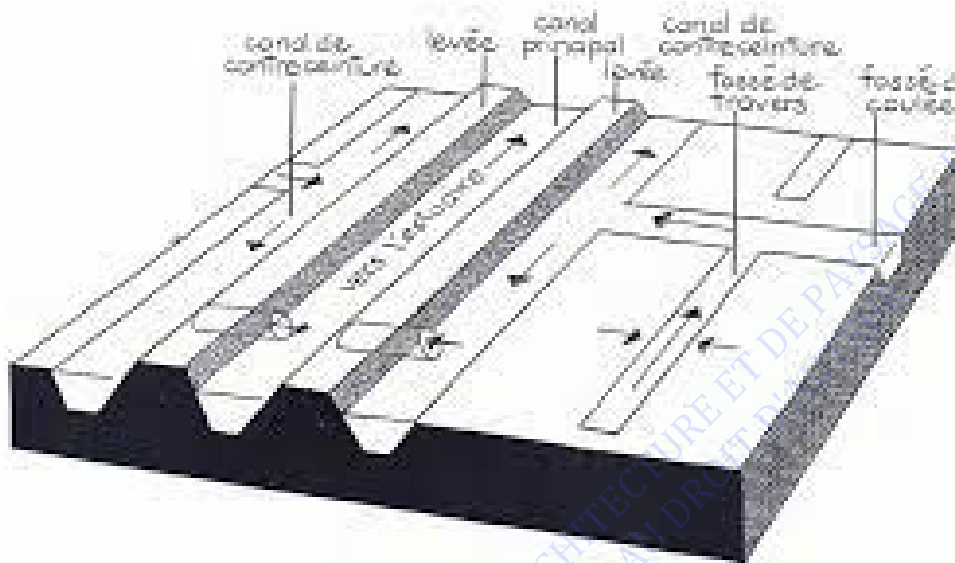


Figure n°3 : Schéma de gestion hydraulique. D'après : www.gironde.fr/environnement/atlas-des-paysages-de-la-gironde

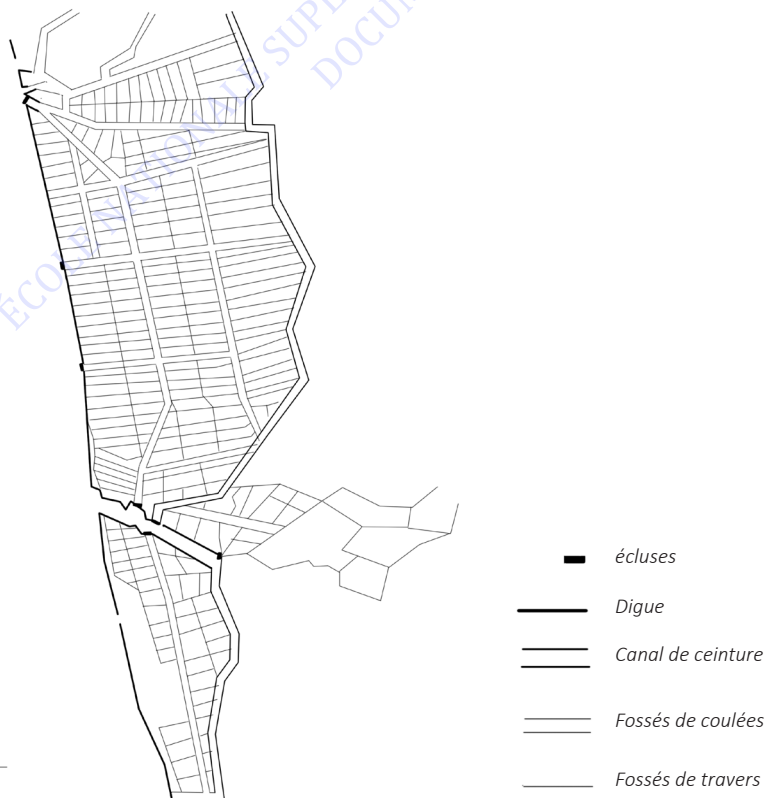


Figure n°4 : Budget du plan de gestion du marais du blayais. Source : Tableau de bord, Fédération départementale des chasseurs de la Gironde. 2020

Code action	Intitulé action	PG Marais du Blayais		PG Marais du Médoc	
		Unité	Total	Unité	Total
MM1	Restaurer les prairies envahies par les ligneux	12,59 ha	12 771,98 €	8 ha	4 955,60 €
MM2	Entretien des prairies par fauchage exportation	75 ha			
MM3	Entretien des prairies par pâturage extensif	287 ha			
ER1	Restaurer les roselières envahies par les ligneux	4,98 ha	9 212,00 €	8,5 ha	7 300,00 €
ER2	Entretien des roselières par fauchage exportation	5,12 ha			
MH1	Conserver et entretenir les bandes de roseaux en bord de fossé	non métré			
MH2	Entretien des boisements et les haies	non métré			
GH1	Améliorer les capacités d'accueil des mares temporaires	3 mares	6 840,00 €	1 mare	1 050,00 €
LI1	Surveiller l'évolution des espèces envahissantes	4 jours	3 736,00 €	4 jours	2 440,00 €
LI2	Réguler les espèces envahissantes	2 724 ml			
GN1	Entretien des canaux et fossés	7,43 Km	19 194,40 €	2,43 km	10 266,00 €
GN2	Mettre en place des ouvrages permettant la gestion des niveaux d'eau	7 busages			
GF1	Contribuer à améliorer la gestion hydraulique des marais	1 réunion			
GF2	Surveiller le bon état physico-chimique du réseau hydraulique	4 relevés			
EI1	Mettre en place des inventaires sur des cortèges d'espèces non recensés	66 relevés	6 028,64 €	72 relevés	5 660,12 €
AS1	Développer un suivi sur l'avifaune nicheuse	15 relevés			
AS2	Etablir un suivi des oiseaux d'eau en période d'hivernage et de nidification	3 relevés hiver			
RC1	Alimenter et analyser les bases de données et fournir des données aux partenaires et observatoires	3 jours	12 750,00 €	2,5 jours	13 275,00 €
SE1	Développer des partenariats avec les éleveurs locaux	3 jours			
SE2	Mettre en place des contrats Natura 2000	1 jour			
SE3	Rechercher des partenaires financiers	4 jours			
VA1	Installer de nouveaux panneaux sur chaque propriété	10 jours			
VA2	Communiquer autour des actions	1 jour			
APG1	Créer et animer un comité de gestion	0 jour			
APG2	Coordonner en interne la réalisation et le suivi des actions	10 jours			
		TOTAL T.T.C.	70 533,02 €	TOTAL T.T.C.	44 946,72 €

Figure n°5 : Budget du plan de gestion de la réserve de la centrale. Source : Tableau de bord, Fédération départementale des chasseurs de la Gironde. 2020

Nature travaux et suivis faune 2020	Coût T.T.C.	
	CNPE	FDC
Travaux de restauration d'une mare UG5	1 766,00 €	250,00 €
Création d'une îlot prairie inondable reposoir oiseau d'eau UG4		
Travaux agricoles (pâturage, clôture, fauche, broyage, ...)	545,00 €	250,00 €
Travaux forage pompe "FDC" UG3	5 605,00 €	500,00 €
Plantation arbres projet îlot de biodiversité (100 plants)	1 467,00 €	500,00 €
Entretien lasure observatoire grand public + panneau d'information	3 000,00 €	125,00 €
Gestion et suivi des niveaux d'eau (12x1/2 jour)	0 €	3 000,00 €
Suivi annuel transect avifaune (2x1/2 jour)	0 €	500,00 €
Inventaire avifaune nicheuse IPA (6 points x 2 passage)	0 €	500,00 €
Suivi mensuel OE (9x1/2 jour)	0 €	2 250,00 €
Suivi wetland janvier (1/2 jour)	0 €	250,00 €
Suivi anatidés hivernants (3x1/2 jour)	0 €	750,00 €
Inventaire rhopalocères et odonates (3x1/2 jour)	0 €	750,00 €
Mise à jours base de données + plublication 30 ans suivi oiseau d'eau (3,5 jours)	0 €	1 750,00 €
Animation, coordination, comité de gestion suivi ingénierie (7 jours)	0 €	3 500,00 €
Acquisition petit matériel divers	1 046,20 €	0 €
TOTAL	13 429,20 €	14 875,00 €

Figure n°6 : Grille d'entretien étude de cas carré magique. Entretien sur une nuit de chasse plus une matinée d'arpentage

Age	45
Sex	Masculin
Profession	Soudeur
Comment avez-vous connu la chasse	Famille
Quel types de chasse pratiqué	Chasse à la tonne, chien d'arrêt
Ou ?	Braud et st louis, carré magique
Depuis quand	10 ans sur l'installation
Propriétaire ou gestionnaire	Propriétaire
De quoi votre environnement à besoin pour que vous puissiez chasser	D'une mare, d'une installation, d'appelants et surtout d'un biotope permettant la venue du gibier. c'est à dire d'eau abondante et de qualité ainsi que de nourriture et de zones de repos, soit des lagunes et des prairies inondés
Fréquence de chasse	environ 100 nuits par an
Entretenez vous vous-même votre installation	oui
Seul ou à plusieurs	seul
Fauchage	En été, 2 fois sur la berge et l'intérieur de la mare avec le tracteur puis 2 à 3 fois manuellement dans la mare pendant la saison de chasse
Roselière	Rajeunissement tout les 4 ans, fonction de protection contre le vent et la nuisance des lumières du voisinage
Remplissage de la mare	artificielle, fin juillet/ début aout avec l'eau de l'estuaire
Vidange de la mare	fin mars début avril après le retour de migration, nécessaire pour refaire le sol de la mare
Entretien des fossés	par une entreprise, tout les 4 à 5 ans avec les propriétaires voisins et l'aide de l'ASA
Portail	oui, problème de vol et de détérioration
Évolution du niveau d'eau	de mieux en mieux chaque année mais reste encore du travail
Appréciation de la gestion du marais	de mieux en mieux chaque année mais reste encore du travail, surtout sur la qualité de l'eau. nécessité de travailler à la conservation de l'eau douce. Travail également pour lutter contre les espèces envahissantes
Actions en dehors de la tonne	Associatif, président ASNA, opération nichoir
Pourquoi chassé vous ?	Tranquillité, convivialité, rapport à la nature
Qui vous a appris à gérer votre installation ?	
Seriez vous enclin à participer à des projets collectifs de gestion des zones humides	Oui, volonté de travailler avec l'ASNA sur la mise en place de projet de gestion
Sollicitation de la fédération	Non

Figure n°7: Grille d'entretien d'étude de cas dans le marais de la vergne. Entretien sur une nuit de chasse plus une matinée d'arpentage

Age	45
Sex	Masculin
Profession	Soudeur
Comment avez-vous connu la chasse	Famille
Quel types de chasse pratiqué	Chasse à la tonne, chien d'arrêt
Ou ?	Braud et st louis, carré magique
Depuis quand	10 ans sur l'installation
Propriétaire ou gestionnaire	Propriétaire
De quoi votre environnement à besoin pour que vous puissiez chasser	D'une mare, d'une installation, d'appelants et surtout d'un biotope permettant la venue du gibier. c'est à dire d'eau abondante et de qualité ainsi que de nourriture et de zones de repos, soit des lagunes et des prairies inondés
Fréquence de chasse	environ 100 nuits par an
Entretenez vous vous-même votre installation	oui
Seul ou à plusieurs	seul
Fauchage	En été, 2 fois sur la berge et l'intérieur de la mare avec le tracteur puis 2 à 3 fois manuellement dans la mare pendant la saison de chasse
Roselière	Rajeunissement tout les 4 ans, fonction de protection contre le vent et la nuisance des lumières du voisinage
Remplissage de la mare	artificielle, fin juillet/ debut aout avec l'eau de l'estuaire
Vidange de la mare	fin mars début avril après le retour de migration, nécessaire pour refaire le sol de la mare
Entretien des fossés	par une entreprise, tout les 4 à 5 ans avec les propriétaires voisins et l'aide de l'ASA
Portail	oui, problème de vol et de détérioration
Évolution du niveau d'eau	de mieux en mieux chaque année mais reste encore du travail
Appréciation de la gestion du marais	de mieux en mieux chaque année mais reste encore du travail, surtout sur la qualité de l'eau. nécessité de travailler à la conservation de l'eau douce. Travail également pour lutter contre les espèces envahissantes
Actions en dehors de la tonne	Associatif, président ASNA, opération nichoir
Pourquoi chassé vous ?	Tranquillité, convivialité, rapport à la nature
Qui vous a appris à gérer votre installation ?	
Seriez vous enclin à participer à des projets collectifs de gestion des zones humides	Oui, volonté de travailler avec l'ASNA sur la mise en place de projet de gestion
Sollicitation de la fédération	Non

Figure n°8: Grille d'entretien d'étude de cas du marais céréalier. Entretien de 2 heures

Age	25
Sex	Masculin
Profession	Ouvrier agricole
Comment avez-vous connu la chasse	Famille
Quel types de chasse pratiqué	Chasse à la tonne
Ou ?	Braud et st louis, marais céréalier
Depuis quand	toujours, tonne familiale (père en fils)
Propriétaire ou gestionnaire	Propriétaire
De quoi votre environnement à besoin pour que vous puissiez chasser	D'une mare, d'une installation, d'appelants et surtout d'un biotope permettant la venue du gibier. c'est à dire d'eau abondante et de qualité ainsi que de nourriture et de zones de repos, soit des lagunes et des prairies inondés
Fréquence de chasse	environ 100
Entretenez vous vous-même votre installation	oui
Seul ou à plusieurs	seul
Abattage	
Fauchage	En été, 2 fois sur la berge et l'intérieur de la mare avec le tracteur, en fait du foin pour les moutons de la famille
Roselière	
Remplissage de la mare	artificielle, fin juillet/ debut aout avec l'eau de l'estuaire
Vidange de la mare	le plus tôt possible, début février, nécessite de refaire le sol
Entretien des fossés	Personnelle, dans les règles de l'art qui lui ont été transmises
Portail	oui, problème de vol et de détérioration
Évolution du niveau d'eau	
Appréciation de la gestion du marais	
Actions en dehors de la tonne	non
Pourquoi chassé vous ?	Tranquillité, convivialité, rapport à la nature
Qui vous a appris à gérer votre installation ?	Père
Seriez vous enclin à participer à des projets collectifs de gestion des zones humides	oui mais peu de temps disponible
Sollicitation de la fédération	oui par le biais de son travail

Figure n°9: Grille d'entretien d'étude de cas DPM. Entretien de 2 heures

Age	20
Sex	Masculin
Profession	
Comment avez-vous connu la chasse	Famille
Quel types de chasse pratiqué	Chasse à la tonne,
Ou ?	DPM, frange estuarienne
Depuis quand	toujours, tonne familiale, grp, père
Propriétaire ou gestionnaire	Propriétaire
De quoi votre environnement a besoin pour que vous puissiez chasser	D'une mare, d'une installation, d'appelants et surtout d'un biotope permettant la venue du gibier. c'est à dire d'eau abondante et de qualité ainsi que de nourriture et de zones de repos, soit des lagunes et des prairies inondés
Fréquence de chasse	80/100
Entretenez vous vous-même votre installation	oui
Seul ou à plusieurs	seul
Abattage	Débitage et export du bois et des déchets amené par l'estuaire
Fauchage	1 à deux fois en été avec le tracteur, en fait du foin
Roselière	fauchage systématique
Remplissage de la mare	artificielle, fin juillet/ debut aout avec l'eau de l'estuaire
Vidange de la mare	le plus tôt possible, début février, nécessite de refaire le sol
Entretien des fossés	non
Portail	non
Évolution du niveau d'eau	
Appréciation de la gestion du marais	
Actions en dehors de la tonne	
Pourquoi chassé vous ?	Tranquillité, convivialité, rapport à la nature
Qui vous a appris à gérer votre installation ?	père
Seriez vous enclin à participer à des projets collectifs de gestion des zones humides	oui mais peu de temps disponible
Sollicitation de la fédération	non

Figure n°10: Grille d'entretien dans le bas marais, second chasseur. une nuit plus une matinée

Age	45
Sex	Masculin
Profession	Animateur centre d'insertion AGERAD
Comment avez-vous connu la chasse	Famille
Quel types de chasse pratiqué	Chasse à la tonne, chasse aux petits gibiers
Ou ?	Braud et st louis, bas marais
Depuis quand	toujours, 10 ans sur cette installation
Propriétaire ou gestionnaire	Propriétaire
De quoi votre environnement à besoin pour que vous puissiez chasser	D'une mare, d'une installation, d'appelants et surtout d'un biotope permettant la venue du gibier. c'est à dire d'eau abondante et de qualité ainsi que de nourriture et de zones de repos, soit des lagunes et des prairies inondés
Fréquence de chasse	très variable en fonction des années, en ce moment, une vingtaine
Entretenez vous vous-même votre installation	oui
Seul ou à plusieurs	seul
Abattage	Abattage des arbres présentant des maladies
Fauchage	En été, 2 fois sur la berge et l'intérieur de la mare avec le tracteur
Roselière	Rajeunissement tout les 4 à 5 ans, fonction de protection contre le vent et les intrusions
Remplissage de la mare	artificielle, fin juillet/ debut aout avec l'eau de l'estuaire
Vidange de la mare	fin mai/ debut juin après les premières nichés de canard sédentaire
Entretien des fossés	par une entreprise, tout les 4 à 5 ans avec les propriétaires voisins et l'aide de l'ASA et personnellement à l'intérieur de sa parcelle
Portail	oui, problème de vol et de détérioration
Évolution du niveau d'eau	de mieux en mieux chaque année mais reste encore du travail
Appréciation de la gestion du marais	de mieux en mieux chaque année mais reste encore du travail, surtout sur la qualité de l'eau. et la lutte contre l'enfrichement des milieux
Actions en dehors de la tonne	membre d'une ACCA, gestion du territoire de l'ACCA, piegeur agréé Entretien des roselières du conseil général, participation à l'entretien de la réserve de la centrale (AGERAD)
Pourquoi chassé vous ?	Tranquillité, convivialité, rapport à la nature
Qui vous a appris à gérer votre installation ?	
Seriez vous enclin à participer à des projets collectifs de gestion des zones humides	
Sollicitation de la fédération	oui par le biais de son travail

Figure n°11: Grille d'entretien du DPM, second chasseur. Une nuit de chasse et une matinée
Légèrement hors territoire d'étude

Age	20
Sex	Masculin
Profession	étudiant
Comment avez-vous connu la chasse	Famille
Quel types de chasse pratiqué	Chasse à la tonne,
Ou ?	DPM, frange estuarienne
Depuis quand	6 ans
Propriétaire ou gestionnaire	Gestionnaire
De quoi votre environnement à besoin pour que vous puissiez chasser	D'une mare, d'une installation, d'appelants et surtout d'un biotope permettant la venue du gibier. c'est à dire d'eau abondante et de qualité ainsi que de nourriture et de zones de repos, soit des lagunes et des prairies inondés
Fréquence de chasse	environ 20 nuits
Entretenez vous vous-même votre installation	oui
Seul ou à plusieurs	à plusieurs
Abattage	Débitage et export du bois et des déchets amené par l'estuaire
Fauchage	1 à deux fois en été avec le tracteur
Roselière	fauchage sur le front estuarien, laissé libre derrière la tonne
Remplissage de la mare	artificielle, fin juillet/ debut aout avec l'eau de l'estuaire
Vidange de la mare	fin avril après le retour de migration
Entretien des fossés	non
Portail	non
Évolution du niveau d'eau	c'est mieux qu'avant mais comme il a beaucoup plus c'est dur à dire
Appréciation de la gestion du marais	c'est pas mal mais ya des endroits qui manque d'eau et d'autres pas assez propre, ca ramène la vermine (sanglier, renard)
Actions en dehors de la tonne	
Pourquoi chassé vous ?	Tranquillité, convivialité, rapport à la nature
Qui vous a appris à gérer votre installation ?	le propriétaire
Seriez vous enclin à participer à des projets collectifs de gestion des zones humides	oui mais peu de temps disponible
Sollicitation de la fédération	non

BIBLIOGRAPHIE

- Bromberger C, Lenclud G. 1982. *La chasse et la cueillette aujourd'hui. Un champ de recherche anthropologique ? Études rurales*, n°87-88, 1982, p7-35
- Brunon. H. 2004 *La chasse et l'organisation des paysages dans la Toscane des Médicis.*
- Chamboredon. Jc. 1982. *La diffusion de la chasse et la transformation des usages sociaux de l'espace rural.*
- Chasseur.com. Article numéro 14 « *Chasse durable et biodiversité* ».
- Chaumier. J,M. 1974. *L'évolution du paysage rural de la grande sologne.*
- Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 dite directive « *habitat* »
- Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 dite directive « *oiseaux* »
- FACE. *Manifeste pour la biodiversité.*
- Farau S. 2016. *Les savoirs écologiques des chasseurs de gibier d'eau Girondins : étude de leur validité pour une gestion de l'avifaune des zones humides.*
- FDC33, 2021. *Schéma départemental de gestion cynégétique de la gironde.*
- FDC33 2018. *Atlas, les zones humides acquises et gérées par la fédération des chasseurs de gironde.*
- FDC33 2020. *Bilan des plans de gestion cynégétique. Fédération départementale des chasseurs de gironde*
- Ginelli. L. 2012. *Chasse-gestion, chasse écologique, chasse durable: Enjeux d'une écologisation , Economie Rurale, Société Française d'Économie Rurale, p. 38 - p. 51.*
- *Guide sur la chasse durable en application de la directive oiseaux du 16 mars 2009*
- Havet P. 2007. *La chasse en quête de sens. Paris, vol 2, L'Harmattan*
- Loi n° 2000-698 du 26 juillet 2000 relative à la chasse
- Mormont. M (2009). *Globalisations et écologisations des campagnes* », *Études rurales*, 183.
- Patriat F. 1er janvier 2000. *Proposition pour une chasse responsable et apaisé.*
- Raison du Cleuziou Y. 2008. *De la résistance à la subversion, Les chasseurs de la baie de Somme et le développement durable. , Études rurales* 181
- Scherrer. V. 2008. *Réinventer la chasse pour le XXIème siècle, Avis et rapport. Chasse et développement durable. Les débats du forum d'Iéna au Conseil économique et social. Paris, Éditions de Montbel, 166 p*
- Traïni. C. 2004. *Territoire de chasse, Presses Universitaires de France « Ethnologie française », Vol. 34, pages 41 à 48 .*

RÉSUMÉ

L'objectif de cette étude est de comprendre comment l'écologisation de la pratique de la chasse pourrait influencer nos paysages contemporains.

Il s'agit de mettre en relation les pratiques des chasseurs avec les objectifs institutionnels d'une « chasse durable. »

Ainsi, en étudiant les pratiques de gestion, discours et représentations des chasseurs et de leurs dirigeants, ce travail propose une réflexion sur les influences passées, présentes et futures de la chasse sur les paysages des zones humides des marais du Blayais.

Mots clés : Paysage, Chasse, Développement durable, Zones humides, Pratiques de gestion

The objective of this study is to understand how the greening of the practice of hunting could influence our contemporary landscapes.

The aim is to relate the practices of hunters to the institutional objectives of «sustainable hunting.» «

By studying the management practices, speeches and representations of hunters and their leaders, this work offers a reflection on the past, present and future influences of hunting on the landscapes of the wetlands of the Blayais marshes.

Keywords: Landscape, Hunting, Sustainable development, Wetlands, Management practices